

## GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG MINISTÈRE D'ÉTAT

## BULLETIN D'INFORMATIO

Service « Information et Presse », 18, rue Aldringer, Luxembourg whosen diffice to juillet Protocole

Nº 10/11 (5<sup>me</sup> année)

Luxembourg, le 30 novembre 1949

b 1949-1950. - Allocation de M. de Dayen d

#### Mémorial (mois d'octobre) to the long study and she bon

## Ministère des Finances.

Une instruction ministérielle du 3 octobre 1949 rend disponibles les comptes bloqués ne dépassant pas 85.000 francs.

Un arrêté grand-ducal du 24 octobre 1949 autorise l'Administration des Contributions à accorder des termes de crédit en matière de droit d'accise et de taxe de consommation grevant les flegmes, eaux-de-vie et alcools.

### Ministère d'Etat.

Un arrêté ministériel du 20 octobre 1949 clôture la session ordinaire 1948-1949 de la Chambre des Députés.

Un arrêté grand-ducal du 29 octobre 1949 délègue les pouvoirs aux fins de l'ouverture et de la clôture de la session ordinaire de la Chambre des Députés 1949-1950. ciales. - Reviewal des trassux préparation

The month of the second of the second

#### 10 novembres the letters publique, nei-Ladure d'une Ministère des Affaires Economiques.

Un arrêté du Gouvernement en Conseil du 20 octobre 1949 introduit certaines compensations devenues nécessaires par suite de la suppression des allocations compensatoires.

#### SOMMAIRE:

18	His Office of the Company of the Com	Page	denous I also missigness to also appropriate	Page
	Mémorial (mois d'octobre)	275 276	II. Signature d'une Convention Générale entre le Grand-Duché de Luxembourg et	der
3.	Chambre des Députés (mois de novembre) .	276	la Belgique sur la sécurité sociale. 3 dé- cembre 1949	292
4.	Conférence Benelux de Luxembourg, 13, 14 et 15 octobre 1949. — 6° Conférence Interministérielle Benelux	277	III. Signature d'un Accord sur la Sécurité So- ciale entre les cinq Pays signataires du Pacte de Bruxelles, 7 novembre 1949.	293
5.	Le Grand-Duché de Luxembourg devant l'O. E. C. E. — Déclaration de M. Joseph Bech	285	*	200
6.	Proposition de formation d'une Union doua- nière et économique entre la France, l'Italie,		11. La Journée de Commémoration Nationale	293
7.	la Hollande, la Belgique et le Luxembourg .  Le Rétablissement de la Liberté des Echanges	286	12. Un grand Anniversaire. M. Léon Kauffman, Président du Conseil d'Etat, fête son 80e An- niversaire	294
8	commerciaux et financiers entre l'Union Eco- nomique Belgo-Luxembourgeoise et la Suisse . Réalisation du Pacte de l'Atlantique Nord .	286 287	13. M. Matthew Woll, Président des Friends of Luxembourg, visite le Grand-Duché de Luxem-	
	Réalisation du Pacte de Bruxelles. Deux Con- férences à Luxembourg:	201	bourg	295
	I. La 5 <sup>e</sup> Session du Comité Culturel de la Commission Permanente du Traité de		anniversaire de sa fondation	296 297
	Bruxelles à Luxembourg	288		
	de la Commission Permanente du Traité	20.4	16. Arts, Sciences et Lettres	299
10	de Bruxelles à Luxembourg Conventions de Sécurité Sociale:	291	17. Nouvelles diverses	301
10.	I. Signature d'une Convention Générale	outling.	18. Nouvelles diplomatiques	
	entre le Grand-Duché de Luxembourg et		19. Nouvelles de la Cour	302
	la France sur la sécurité sociale. 12 no-	11111 - I	20. Le Mois à Luxembourg (mois d'octobre)	303
	vembre 1949	292	21. Le Mois à Luxembourg (mois de novembre).	304

## Mémorial (mois de novembre)



Un arrêté ministériel du 25 octobre 1949 renforce les mesures de contrôle pour prévenir les fraudes et les usurpations d'appellations d'origine des vins luxembourgeois. Un arrêté ministériel du même jour fixe les teneurs maxima en alcool et minima en acides pour les vins indigènes.

## Chambre des Députés (mois de novembre)

8 novembre: Séance d'ouverture de la session 1949-1950. — Allocution de M. le Doyen d'âge. — Election du Bureau. — Allocution de M. le Président élu. — Dépôt de différents projets de loi. — Dépôt d'une proposition de loi. — Nomination de la Commission des Pétitions. — Nomination de la Commission des Comptes. — Tirage au sort des trois sections. — Maintien des sections centrales et des commissions spéciales. — Règlement des travaux préparatoires.

Réunion du Bureau de la Chambre.

Lux embourg, le 30 novembre 1949

10 novembre: 2e séance publique. — Lecture d'une proposition de loi. — Déclaration de M. le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement au sujet de la question des chemins de fer.

Réunion de la 1<sup>re</sup>, de la 2<sup>e</sup> et de la 3<sup>e</sup> section. Réunion de la Commission des Comptes.

15 novembre: 3° séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Déclaration de M. le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, au sujet de la question des chemins de fer. Continuation de la discussion.

Réunion de la Commission de Travail. Réunion du Bureau de la Chambre.

- 16 novembre: 4º séance publique. Déclaration de M. le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, au sujet de la question des chemins de fer. Continuation de la discussion.
- 17 novembre: 5° séance publique. Déclaration de M. le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, au sujet de la question des chemins de fer. Continuation et fin de la discussion et vote sur les motions. Déclaration de M. le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, sur la question de la dévaluation du franc. Projet de loi portant augmentation à partir du 12 mars 1948 du droit d'accises sur les eaux-de-vie et autres liquides alcooliques. Rapport de la section centrale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du

15. Nonvelles diplomatiques - - -

13. Le Viole à Luxembourg (mais d'octobre)

17. Nonvelles diverses

13. Nouvellet de la Cour

second vote constitutionnel. — Projet de loi portant augmentation à partir du 15 novembre 1946 des taux du droit d'accises et de la taxe de consommation sur les eaux-de-vie et autres liquides alcooliques. Rapport de la section centrale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

Nº 10 II 5 nné

22 novembre: 6° séance publique. — Déclaration de M. le Ministre de la Reconstruction. — Projet de loi portant approbation de la convention franco-luxembourgeoise sur le service militaire signée à Paris, le 30 mars 1949 (Nº 279). Rapport de la section centrale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. - Projet de loi relatif au règlement des comptes généraux de l'exercice 1936 (No 280). - Projet de loi relatif au règlement des comptes généraux de l'exercice 1937 (No 281). - Projet de loi relatif au règlement des comptes généraux de l'exercice 1938 (Nº 292). Projet de loi relatif au règlement des comptes généraux de l'exercice 1939 (No 293). Rapport de la section centrale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote par appel nominal sur l'ensemble de chacun des quatre projets de loi avec dispense du second vote constitutionnel. — Déclaration de M. le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, au sujet de la dévaluation du franc.

Réunion de la Commission des Comptes.

23 novembre: Réunion de la 1re, de la 2e et de la 3e section.

Réunion d'une section centrale.

- 24 novembre: Réunion d'une section centrale.
- 29 novembre: Réunion de la 1re, de la 2e et de la 3e section.

de Bruxelles a Luxumboury

III Constraint de Stearle S ende Sign ture d'une Consentien Grantele untre le Grand-Duch de Laxenbourg et

Réunion d'une section centrale.

30 novembre: Réunion d'une section centrale.

la l'essee sur la scentité sociale. 12 no-

3119

# Conférence Benelux de Luxembourg de la line de la line

## 6 Conférence Interministérielle Benelux

La Conférence des Ministres des trois pays de Benelux qui s'est tenue à Luxembourg, les 13, 14 et 15 octobre 1949, a été particulièrement importante pour le rapprochement des trois nations. En effet, le régime de la Préunion, prévu par la Conférence Benelux tenue à La Haye du 10 au 13 mars. 1949, aurait dû entrer en vigueur déjà le 1er juillet 1949. La Préunion fut différée jusqu'au mois d'octobre et le nouvel accord commercial entre l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise et la Hollande, la base de la Préunion, fut paraphé à La Haye par des hauts fonctionnaires des trois pays seulement quelques jours avant la Conférence de Luxembourg, le 5 octobre 1949.

recent of the contract of the

Un climat favorable pour les négociations du nouvel accord commercial, dit de Préunion, ainsi que pour les discussions de Luxembourg avait été créé par la dévaluation de la livre sterling du 18 septembre 1949, qui avait occasionné la dévaluation d'un grand nombre de monnaies européennes et

De cette façon, la reprise des discussions pour le rapprochement des trois pays avait été facilitée et la constitution de Benelux est entrée à la Conférence de Luxembourg dans une étape nouvelle.

Le régime de Préunion sanctionne en effet la libération d'un grand nombre de produits encore sous régime de licence et prévoit une diminution sérieuse des quantités de marchandises et de produits contingentés. En outre, les Gouvernements prirent à Luxembourg simultanément un certain nombre de mesures en vue de libérer aussitôt que possible l'importation en Hollande de fers et aciers belges et luxembourgeois et de produits de fabrication métallique dont les prix ne sont pas au départ supérieurs aux prix en vigueur sur le marché inté-rieur. Enfin, un plan de libération des textiles fut prévu également.

Les trois Gouvernements, en signant les accords de Préunion et en élargissant encore lors des discussions de Luxembourg ce régime, ont fait entrer Benelux dans une étape nouvelle. Le rapprochement économique entre les trois pays prenant des formes concrètes indéniablement, la Conférence de Luxembourg, dont on avait dit au préalable qu'elle était « la dernière chance de Benelux », est pour Benelux une date historique.

Dans le stade actuel, le régime de la Préunion de Benelux dépasse en largeur et en profondeur les accords commerciaux conclus pour des périodes plus ou moins longues entre les différents groupes économiques européens. Il est vrai que pour Benelux aussi le problème monétaire continue à demeurer un problème crucial.

Du point de vue international, l'idée de la constitution d'unions douanières et économiques locales, dont Benelux, comme l'affirment les hommes d'Etat depuis la Libération, serait un début et un modèle, a trouvé ainsi en Benelux un commencement de réalisation.

mention of M. Orong Ministry of Physical Co., M. J.

Du point de vue purement luxembourgeois on a noté avec satisfaction l'alinéa 4 de l'annexe 2 au Protocole du 16 octobre 1949 qui dit: « Des mesures spéciales devront être envisagées pour tenir compte des conditions naturelles particulières de l'agriculture luxembourgeoise. Il y aura lieu de s'inspirer en cette matière des dispositions en vigueur dans l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, en tenant compte des répercussions que le régime spécial pour le Luxembourg pourrait avoir sur l'agriculture belge ou néerlandaise. »

La Conférence de Benelux a commencé ses travaux le 13 octobre 1949. Elle s'est tenue sous

## la présidence de M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement luxembourgeois

au Cercle Municipal à Luxembourg, Place d'Armes. nistre des Affaires Etrangères, le Professeur P. Lieftinck, Ministre des Finances, M. D. G. W. Spitzen, Ministre des Ponts et Chaussées, le Professeur J. R. M. van den Brink, Ministre des Affaires Economiques, M. S. L. Mansholt, Ministre de l'Agriculture, M. le Baron B. Ph. van Harinsma thoe Slooten, Ambassadeur des Pays-Bas à Bruxelles, le Dr H. M. Hirschfeld, Commissaire du Gouvernement en Service Général, Ministère des Affaires Etrangères, le Professeur G. Brouwers, Secrétaire Général du Ministère des Affaires Economiques, M. D. P. Spierenburg, Directeur Général des Relations Economiques Extérieures, M. Staf, Directeur Général du Ministère de l'Agriculture, M. W. H. van den Berge, Directeur Général des Contributions, Ministère des Finances, le Professeur S. Posthuma, Directeur de la « Nederlandse Bank », Amsterdam, le Professeur F. A. G. Keesing, Conseiller au Ministère des Finances, le Jonkheer G: L. van der Maesen de Sombreff, Chargé d'Affaires a. i. des Pays-Bas à Luxembourg, le Baron G. E. van Ittersum, Chef de la Direction Affaires Economiques, le Dr M. Weisglas, Chef du Service de Presse du Ministère des Affaires Economiques, M. J. M. Devers, Secrétaire Commercial à l'Ambassade des Pays-Bas à Bruxelles, M. l'Ingénieur J. L. H. Ceulen, Attaché Agricole à l'Ambassade des Pays-Bas à Bruxelles, M. Kamerlingh Onnes, Secrétaire du Ministère des Affaires Etrangères.

La délégation belge comprenait M. Eyskens, Premier Ministre, M. Janne, Directeur Général, M.

Masouin, Conseiller Economique du Premier Ministre, M. van Zeeland, Ministre des Affaires Etrangères, M. Liebaert, Ministre des Finances, M. Duvieusart, Ministre de l'Industrie, du Commerce et des Classes Moyennes, M. Buisseret, Ministre des Travaux Publics, M. Seegers, Ministre des Communications, M. Orban, Ministre de l'Agriculture, M. le Baron de Gruben, Ambassadeur, Secrétaire Général au Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur, M. Graeffe, Ambassadeur de Belgique à La Haye, M. le Vicomte Berryer, Ministre de Belgique à Luxembourg, M. Suetens, Ministre Plénipotentiaire, Directeur Général au Ministère des Affaires Etrangères, M. Vanheerswynghels, Conseiller de Légation à la Légation de Belgique à Luxembourg, M. le Vicomte du Parc, Conseiller de Légation, Directeur au Ministère des Affaires Etrangères, M. Faulx, Chef de Cabinet adjoint du Ministre des Affaires Etrangères, M. Desmedt, Secrétaire de Cabinet du Ministre des Affaires Etrangères, M. Vanheurck, Directeur Général au Ministère des Finances, M. Hopchet, Directeur Général au Ministère des Finances, M. Frère, Gouverneur de la Banque Nationale de Belgique, M. Ansiaux, Directeur de la Banque Nationale de Belgique, M. Legrand, Chef de Cabinet du Ministre des Finances, M. Dévaux, Inspecteur Général au Ministère des Finances, M. Merten, Conseiller au Ministère des Finances, M. le Baron Snoy et d'Oppuers, Secrétaire Général au Ministère de l'Industrie et du Commerce, M. Craen, Directeur Général au Ministère de l'Industrie et du Commerce, M. Wibaille, Directeur Général au Ministère de l'Industrie et du Commerce, M. Willems, Directeur Général au Ministère des Travaux Publics, M. Deneyer, Secrétaire Général au Ministère des Travaux Publics, M. Mabille, Conseiller au Ministère des Travaux Publics, M. Cornille du Ministère des Travaux Publics, M. Devos, Directeur Général au Ministère des Communications, M. Kuypers, Chef de Cabinet du Ministre des Communications, M. Forget, Directeur Général au Ministère de l'Agriculture, M. Kinget, Directeur d'Administration au Ministère de l'Agriculture, M. Blaireau, Conseiller au Ministère de l'Agriculture.

La délégation luxembourgeoise comprenait M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur, M. Robert Schaffner, Ministre des Transports, M. Aloyse Hentgen, Ministre de l'Agriculture et des Affaires Economiques, M. Auguste Collart, Ministre de Luxembourg à La Haye, M. Robert Als, Ministre de Luxembourg à Bruxelles, M. Albert Calmes, Ministre Plénipotentiaire honoraire, M. Conrad Stumper, Directeur honoraire de l'Enregistrement, M. Ad. Kunnen, Directeur des Douanes, M. Léon Schaus, Directeur des Contributions, M. Pierre Elvinger, Conseiller de Gouvernement au Ministère des Affaires Etrangères, M. Ferdinand Wirtgen, Conseiller de Gouvernement au Ministère des Finances, M. J.-P. Kremer, Conseiller de Légation à la Légation de Luxembourg à Bruxelles, M. J.-P. Buchler, Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Agriculture, Membre suppléant du Conseil de l'Union Economique, M. Jérôme Anders, Conseiller de Gouvernement au Ministère des Affaires Economiques, M. Pierre Werner, Commissaire aux Banques, M. Mathias Gillen, Directeur de l'Administration du Service agricole, M. Christian Calmes, Secrétaire de Légation au Ministère des Affaires Etrangères, M. le Professeur Joseph Schmit, Chargé d'Etudes au Ministère des Affaires Economiques, M. Olinger, Attaché au Ministère de l'Agriculture.

- A la suite de la première journée des discussions, le communiqué suivant fut publié: a la mort stant

« La Conférence Interministérielle Benelux a commencé ce matin à Luxembourg, à 10 heures, sous la présidence de M. Pierre Dupong, Premier Ministre du Luxembourg.

M. Pierre Dupong a salué les deux délégations belge et hollandaise et a fait un discours dans lequel il a souligné que les difficultés que Benelux rencontrait, étaient beaucoup plus grandes que l'on ne pensait le 4 septembre 1944, lors de la signature de la convention. M. Pierre Dupong a ajouté que la volonté de faire Benelux existe toujours et que cette conférence s'ouvre sous un signe favorable créé par la situation monétaire actuelle.

La Conférence a fixé son ordre du jour. Elle examinera:

- 1º les problèmes de la politique monétaire et du commerce extérieur;
- 2º les problèmes de la politique agricole;
- o les problèmes de la politique fiscale, comprenant les droits d'accises, la taxe de transmission et les contributions directes;
- 4º les problèmes des voies d'eau et des questions portuaires,
- dans la coopération européenne.

Immédiatement, trois commissions ont été instituées:

Une première commission pour les deux premiers points, politique monétaire, commerce extérieur et politique agricole, qui sont étroitement liés. Cette commission, d'une très grande importance, est présidée par le Premier Ministre luxembourgeois et les Ministres Drees (Hollande) et Eyskens (Belgique).

Une deuxième commission pour la fiscalité. Cette commission ne comprend pas de ministres, mais seulement des experts.

une troisième commission pour examiner les problèmes des voies d'eau et les problèmes portuaires.

Les deux premières commissions se sont réunies immédiatement. La troisième ne se réunira que le 14 octobre 1949.

M. Jaspar, Secrétaire Général de la Convention Douanière Benelux, a déclaré à une conférence de presse que la Conférence a débuté dans une atmosphère excellente, et il a mentionné spécialement que M. Duvieusart, Ministre belge, avait déclaré au cours des conversations que cette Conférence était décisive.

Le soir de la même journée, le Gouvernement grand-ducal offrit un dîner à MM. les Ministres et Délégués qui eut lieu au Casino de Luxembourg.

Le lendemain, un concert eut lieu en l'honneur de MM. les Ministres et Délégués dans le grand auditorium de Radio-Luxembourg.

Les travaux se poursuivirent le samedi, 15 décembre 1949, jusque tard dans la nuit et, à 24 heures, les trois Ministres des Affaires Etrangères signèrent l'accord de Préunion entre le Royaume des Pays-Bas et l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise et rendirent publique le « Protocole de la Conférence Benelux de Luxembourg ».

Nous publions d'abord les différents articles de l'Accord de Préunion ainsi que le Protocole de la Conférence Interministérielle de Luxembourg.

#### ACCORD DE PRÉUNION

entre le Royaume des Pays-Bas et l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, signé à Luxembourg, le 15 octobre 1949.

et les Gouvernements belge et luxembourgeois, d'autre part,

voulant donner plein et entier effet à l'article 8 de la Convention Douanière signée à Londres le 5 septembre 1944, ainsi qu'aux Résolutions figurant dans le Protocole du 8 juin 1948 du Château d'Ardenne et dans le Protocole du 15 mars 1949 de La Haye;

confirmant qu'à leurs yeux la période de Pré-Union doit être caractérisée par la libération progressive du trafic des marchandises entre leurs territoires, la coordination systématique de la politique commerciale et monétaire des partenaires à l'égard des pays tiers et par la préparation d'un régime contractuel unique à l'égard de ces derniers;

réaffirmant leur volonté d'en aboutir le plus rapidement possible à la coordination dont il vient d'être question;

sont convenus de ce qui suit en ce qui concerne la libération des échanges.

#### ARTICLE Ier.

A partir du 1er octobre, les échanges entre les Pays-Bas et l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise se feront en principe et sauf les exceptions ci-après, sous le régime de la liberté. Les modalités de ce régime sont définies dans l'Annexe I du présent accord.

#### ARTICLE II.

Toutefois, afin d'éviter de déséquilibrer la balance des comptes entre les Pays-Bas et l'U. E. B. L., ce régime ne sera appliqué que par étapes et en tenant compte des moyens de payement en francs belges dont dispose le Gouvernement néerlandais.

Les produits belges et luxembourgeois bénéficieront à dater du 1er octobre 1949 à l'entrée des Pays-Bas du traitement spécifié dans les listes faisant l'objet de l'Annexe II, établi en tenant compte

des estimations figurant au bilan repris à l'Annexe III.

Une commission mixte sera instituée pour surveiller l'évolution de la balance des comptes et proposer les modifications de contingents et les libérations nouvelles.

En principe, le commerce entre les Pays-Bas et l'U. E. B. L. devra être mis sous le régime de la liberté le 1er juillet 1950, pour autant toutefois que soient réalisés la coordination de la politique monétaire et commerciale et l'établissement d'un régime contractuel unique à l'égard des pays tiers.

#### ARTICLE III.

Pourront provisoirement être exceptés du régime de la déclaration-licence, à l'entrée de l'U. E. B. L.:

a) les produits agricoles tombant sous l'application du Protocole du 9 mai 1947, pour lesquels un accord doit intervenir entre les trois pays; les animaux vivants, les semences et les plants, qui feront l'objet d'un arrangement particulier;

b) le charbon et le coke.

#### ARTICLE IV.

Pourront provisoirement être exceptés du régime de la liberté, à l'entrée des Pays-Bas:

a) les produits sidérurgiques, ainsi que les produits de la construction mécanique, qui — pour autant que soient réalisées les conditions de paiement prévues à l'article II — bénéficieront du régime de la déclaration-licence aussitôt qu'un accord interviendra pour l'égalisation du prix belge à l'exportation vers les Pays-Bas et du prix intérieur belge pour les fers et aciers;

b) les produits des industries textiles, pour lesquels un arrangement doit intervenir entre les parties;

- c) les produits agricoles tombant sous l'application du Protocole du 9 mai 1947, pour lesquels un accord doit intervenir entre les trois pays; les animaux vivants, les semences et les plants qui feront l'objet d'un arrangement particulier;
- d) les produits n'appartenant à aucune des trois catégories ci-dessus et pour lesquels un contingentement est temporairement prévu à l'Annexe II.

#### · ARTICLE V.

Les parties contractantes, désireuses d'éviter qu'à l'occasion du fonctionnement de l'Accord de Pré-Union n'interviennent des règlements de solde en or ou en dollars, sont d'accord pour assouplir dans ce sens la clause inscrite à ce sujet dans l'Accord de paiement réglant actuellement les rapports entre les Pays-Bas et l'U. E. B. L.

En conséquence, elles sont d'accord pour déclarer que le dépassement éventuel, après l'utilisation des droits de tirage et des crédits prévus à l'accord de paiements intra-européens du 7 septembre 1949 et après épuisement des moyens normaux de compensation (devises de pays tiers, transactions invisibles, mouvement de capitaux, etc.), ne devront être soldés en or et en dollars que dans l'hypothèse et dans la mesure ou le dépassement serait imputable à la partie débitrice.

Tel serait le cas, si la partie débitrice avait été volontairement en défaut de faire à l'autre certaines livraisons de marchandises prévues à l'accord ou si elle avait fait des achats exceptionnels dépassant les contingents inscrits dans l'Annexe II.

ARTICLE VI. Conformément au Gentlemen's Agreement du 25 janvier 1949, établi par la Sous-Commission pour l'Activité Economique des Etrangers, ressortissant de la Commission pour l'Industrie et le Commerce du Conseil de l'Union Economique, les sociétés d'entreprise et les entrepreneurs de chacun des trois pays bénéficieront en matière d'adjudication publique sur le territoire des autres du traitement appliqué aux sociétés et entrepreneurs nationaux.

De même, aucune discrimination quant à l'origine ne sera exercée par aucun des trois pays; en matière de fourniture de matériaux et de l'emploi de personnel dirigeant ou de cadre mis à l'ouvrage, qu'il s'agisse d'instances officielles ou d'acheteurs privés, bénéficiant d'un subside officiel, aucune discrimination quant à l'origine ne sera permise dans

les trois pays.

## ARTICLE VII.

Chacune des parties contractantes réservera le bénéfice des dispositions ci-dessus aux produits de l'autre.

En conséquence, chacune se réserve le droit de contrôler l'origine des marchandises, lors des demandes d'exportation.

#### ARTICLE VIII.

Les dispositions qui précèdent seront valables jusqu'au moment où les trois Gouvernements auront conclu un Accord d'Union Economique.

Fait en triple exemplaire à Luxembourg, le 15 octobre 1949. The market is lab leaves

Pour le Royaume Pour la Belgique, des Pays-Bas, van Zeeland. Stikker.

#### Pour le Luxembourg, Joseph Bech.

Suivent les Annexes et les Listes des Produits. (Ces annexes et listes ont été publiées dans le Bulletin du Commerce Extérieur No 12 du 20 octobre 1949 du Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur du Grand-Duché.) sent by chase accords a granupa dans I Verbuil

A leading the state of the stat

#### Payadlaced I.L. IS B. In. PROTOCOLE

des Conversations Ministérielles tenues à Luxembourg, les 13, 14 et 15 octobre 1949.

actions in tibles, non-mand de condince etc.) e de contrete o discontro et et un dobres que dour Les trois Gouvernements se sont réunis à Luxembourg pour constater les résultats des mesures

prises par les différents pays depuis la Conférence Ministérielle de La Haye des 10-13 mars 1949 et aussi pour examiner les dispositions à prendre pour la réalisation de la Pré-Union, caractérisée par la libération progressive du trafic des marchandises entre les territoires, la coordination systématique de la politique commerciale et monétaire des par-tenaires à l'égard des pays tiers et la préparation d'un régime contractuel unique à l'égard de ces derniers.

derniers. I constaté avec satisfaction les progrès enregistrés dans les différents pays dans le sens du retour à l'équilibre général des économies.

La dévaluation des monnaies a apporté des éléments nouveaux qui sont propres à faciliter à certains égards la réalisation de l'Union.

## ACCORD DE PREUNION

Les trois Gouvernements ont saisi l'occasion que leur offrait la présente réunion pour signer l'accord préparé et paraphé à La Haye le 5 octobre 1949, après l'avoir, d'un commun accord, sensiblement élargi dans le sens de la libération. Ils ont estimé accomplir ainsi un pas de plus dans une voie qui se dirige à coup sûr vers le but final: c'est-à-dire l'Union.

## voul at donner sein e enier fiet a l'aries 5 de la Carventon Duam. III inco a Londres 10 5

Les trois Gouvernements ont pris, de commun accord, une série de résolutions dans les domaines ci-après:

- 1º Politique monétaire et commerciale (cf. annexe 1).
- . 2º Politique agricole (cf. annexe 2).
- 3º Politique fiscale (cf. annexe 3).
- 4º Voies d'eau et problèmes portuaires (cf. annexe 4). It is a series of the series of the series of
- 5º Contacts parlementaires (cf. annexe 5). éaffir ant leur volonté d'en avoitir le pleur pidement possible à la .VI reinaion dont il vient

- 1º Par référence au Protocole du 13 mars 1949, les Parties ont convenu que le régime d'Union Economique prévu pour le 1er juillet 1950 serait établi à la lumière des expériences réalisées pendant la période de Pré-Union.
- 2º Les Parties pourront, pendant la période de Pré-Union, se former une image plus précise des conséquences qui résulteront des dévaluations intervenues ainsi que des modifications qui en découleront à l'égard de la libéralisation du mouvement international du commerce et des paie-
- 3º Ces développements détermineront dans une large mesure si l'Union Economique pourra être réalisée intégralement aussitôt ou si, provisoirement, certaines limitations apparaîtront encore inévitables à l'égard du trafic des marchandises et des paiements.
- 4º Les conditions dans lesquelles ces considérations pourraient et devraient trouver leur application ont fait l'objet d'un examen attentif. Cet examen

sera poursuivi sans désemparer au sein des organes prévus à cette fin dans les accords antérieurs et notamment par la Réunion des Présidents et la Commission Monétaire du Conseil de l'Union. Ceux-ci feront rapport au Comité Ministériel chargé de la politique commerciale et monétaire. Des propositions seront présentées aux trois Gouvernements avant le 1er mars 1950.

5º En vue de la poursuite des études, les trois délégations se sont mises d'accord sur quelques directives générales qui peuvent se résumer comme suit:

Les Parties considèrent que l'étape prochaine dans la voie de la réalisation d'une union écomique complète consistera dans l'introduction du régime de la déclaration-licence dans l'intégralité du mouvement réciproque des marchandises, sous réserve d'un nombre limité d'exceptions, notamment en ce qui concerne des produits agricoles déterminés et, pour autant que de besoin, des marchandises originaires de l'aire dollar.

6º Partant de l'idée exprimée dans le Protocole de mars 1949, à savoir que les mesures à prendre en cas de situation bilatérale déséquilibrée seront recherchées plus spécialement dans le domaine commercial, les Parties reconnaissent qu'il est indispensable d'établir une coordination de leurs politiques commerciales et monétaires et notamment de leurs relations contractuelles avec les pays tiers.

Le but de cette coordination doit être de redresser ou de prévenir le déséquilibre évoqué cidessus. En vue de résorber en tout ou en partie le déficit éventuel, les Parties sont en principe d'accord pour utiliser les devises qui, après examen en commun, paraîtraient utilisables au partenaire créancier.

Cette coordination sera poursuivie par des méthodes concrètes et, notamment, par la négociation parallèle, aussitôt que possible, des accords avec les tiers, tant des accords commerciaux que des accords de paiement. Dans les accords ainsi négociés, des limites concertées seront fixées aux marges de crédit respectivement consenties à des pays tiers.

- 7º Le déficit qui subsisterait dans les relations entre partenaires après utilisation des moyens ci-dessus mentionnés serait couvert comme suit:
  - a) le pays débiteur pourra faire usage d'une marge de crédit que le pays créditeur lui consentirait et qui sera déterminée ultérieurement de commun accord.

Dans le cadre de ce crédit, deux limites seront inscrites. Lorsque la première sera atteinte, les Parties intéressées seront tenues de se consulter; lorsque la seconde sera atteinte, les Parties seront tenues de négocier les termes d'un accord prévoyant les dispositions nécessaires pour éviter le dépassement du crédit;

b) si, malgré ces dispositions, le crédit a été épuisé, le pays créditeur aura le droit d'inviter le pays débiteur:

- 1.º à faire appel au Fonds Monétaire International, en vue de disposer des moyens de paiement nécessaires;
- 2º de mettre à sa disposition de l'or ou des monnaies convertibles.

Si le pays débiteur, considérant la nécessité de maintenir une certaine réserve monétaire, estimait n'être pas en état ni d'assumer un engagement qui aboutirait à un paiement-or, ni de verser de l'or ou des monnaies convertibles, le pays créditeur aurait le droit d'inviter le pays débiteur à se concerter avec lui pour réadapter leur mouvement commercial.

8º La politique à l'égard des importations de la zone dollar sera déterminée par les disponibilités existantes ou à prévoir par chacune des Parties pour la période envisagée.

Afin de poursuivre en cette matière une politique commune, chacun des trois Gouvernements élaborera un programme pratique des besoins en dollars et des disponibilités prévues. Les réglementations adoptées devront être, autant que possible, communes. Si, toutefois, il se révélait impossible d'en arriver à l'égard de certaines marchandises à un point de vue identique, les dispositions administratives nécessaires seront arrêtées afin d'éviter que les importations permises par l'une des Parties et prohibées dans l'autre soient détournées directement ou indirectement par le territoire du premier de ces pays.

ourant un podició e logo en delars.

g par des moures restrictives de credit

## b) par des meures restrictives de co.1, axannA

### Politique monétaire et commerciale.

Considérant les principes qui devraient régir le statut monétaire et commercial de l'Union, les trois Gouvernements se sont mis, dès à présent, d'accord sur les règles suivantes:

- 1º La condition préalable de la convertibilité du florin et du franc belge et de l'Union Economique est la réalisation des équilibres interne et externe des deux économies, sous réserve des dispositions spéciales à prendre en ce qui concerne le déficit dollar.
- 2º Une accumulation de la monnaie d'un partenaire chez l'autre est inadmissible.
- 3º La conclusion des accords de paiement communs doit tenir compte des besoins en devises de l'Union et doit viser également à rétablir l'équilibre bilatéral.
- 4º La coordination des régimes de change est nécessaire pour éviter que la réglementation dans un pays ne soit tournée à la faveur de la réglementation dans l'autre. Mais cette coordination de même que celle des politiques commerciales ne doit pas se faire sur la base de la politique la plus limitative.
- 5º En ce qui concerne le compte bilatéral, son statut devra comprendre l'indication d'un montant à partir duquel:

a) les Parties doivent se concerter;

b) un accord des trois Gouvernements doit intervenir sur les décisions à prendre.

La marge totale de crédit ne doit couvrir que le déséquilibre temporaire dans les deux sens afin de donner au système une certaine souplesse.

- 6º Le déséquilibre bilatéral doit être couvert, selon les circonstances, par un ou plusieurs des moyens ci-dessous (énumération non limitative):
  - a) l'aide conditionnelle Marshall;
- b) les tirages sur le Fonds Monétaire International;
- c) des emprunts extérieurs;
- d) un apport de devises qui dans le cadre de la coopération commerciale et monétaire des partenaires seraient susceptibles d'intéresser le pays créancier au sein de Benelux;
- e) une politique de crédit intérieur coordonnée (expansion et contraction).
- 7º La couverture des besoins en dollars pourrait et être réalisée (énumération non limitative):
  - a) par l'aide Marshall (directe et conditionnelle);
  - b) par la stimulation des exportations;
- c) par la convertibilité des devises européennes;
- d) par le système des accords avec plafond;
- e) par des tirages sur le Fonds Monétaire, soit en dollars, soit en devises d'un des partenaires ouvrant une possibilité de tirage en dollars;
  - f) par des emprunts extérieurs;
  - g) par des mesures restrictives de crédit;
  - h) par des mesures restrictives de contingentement.
- 8º L'Union est subordonnée à la continuation prévue de l'aide Marshall jusqu'en 1952.
- 9º Si en définitive, en dépit des mesures indiquées ci-dessus, un déséquilibre structurel grave subsistait, comportant une accumulation inadmissible de la devise d'un partenaire chez l'autre, sa correction devrait s'effectuer:
- a) soit par une limitation des échanges entre les deux économies;
  - b) soit par l'application d'une politique économique comportant une déflation chez les débiteurs et une inflation chez les créditeurs, séparément ou simultanément;
- c) soit par des mesures monétaires appropriées.
- 10° Un rapprochement des taux de rémunérations du capital est souhaitable pour favoriser un développement des mouvements de capitaux pouvant atténuer le déficit bilatéral.

11 10 1 e com una x à la favor de la cida-

is action that re. This cette coordinates to

## Politique agricole.

Les trois Gouvernements ont adopté le rapport ci-après, présenté par les Ministres de l'Agriculture

sur la base des travaux de la Commission Agriculture, Ravitaillement et Pêche.

Les grands principes dont pourrait s'inspirer le travail de la Commission A.R.P. du Conseil de l'Union Economique en vue d'atteindre les objectifs formulés à la Conférence des Ministres à La Haye (mars 1949) paraissent pouvoir se définir comme suit:

1º L'Economie agricole Benelux se caractérisera d'une manière générale par l'existence d'une capacité excédentaire et par la nécessité d'exporter.

D'autre part, eu égard aux caractéristiques de l'économie agricole Benelux, celle-ci devra s'appuyer sur une industrie alimentaire particulièrement développée et sur les moyens de conservation des produits agricoles d'une haute perfection technique (conserveries, industrie du froid, etc.).

- 2º La nécessité d'une stabilité minimum des débouchés des produits agricoles — nécessairement périssables — rend indispensable l'adoption d'une politique tendant, d'une part, au développement optimum des possibilités d'absorption du marché intérieur et, d'autre part, à une organisation parfaite des marchés extérieurs.
- a) Pour atteindre le premier de ces objectifs, l'harmonisation du marché intérieur des trois pays sera, à longue échéance, un avantage certain.
  - b) En ce qui concerne la stabilité des débouchés extérieurs, les résultats atteints par la politique néerlandaise pendant les vingt dernières années tendent à prouver qu'une organisation ferme et pratique comportant notamment un système de licences et de taxes de licence à l'importation et l'octroi de subsides à l'importation et à l'exportation a été efficace.

Dans le domaine particulier du contrôle de la qualité des produits exportés, l'activité de l'Office Belge des Débouchés Agricoles et Horticoles s'est révélée efficace.

L'expérience de l'économie agricole belge pendant la période d'avant-guerre tend à prouver que le développement du marché intérieur a été le mieux atteint par l'application de mesures douanières laissant entière la liberté de production.

A longue échéance, le développement du marché intérieur ne peut se réaliser d'une manière durable que si la production s'intensifie, parce qu'elle conserve un caractère rentable et il sera favorisé par une réduction progressive des prix de vente, attirant des couches de plus en plus larges de consommateurs.

Une pareille réduction des prix de vente doit être poursuivie par la réduction systématique des prix de revient.

Il convient d'appliquer cette politique dans les limites préconisées par les Gouvernements à la Conférence de La Haye et tendant à assurer aux agriculteurs de Benelux une rémunération suffisante dans des exploitations bien conduites qui se justifient du point de vue économique et social. m more and the

A cet effet, il sera nécessaire de prendre des mesures en vue d'éviter toutes détériorations excessives des prix sur le marché Benelux dues aux fluctuations des prix sur le marché mondial. Ceci s'applique, en particulier, aux produits fourragers étant donné que les trois pays produisent à eux seuls 90 % de leurs besoins en aliments pour bétail.

Une égalisation des prix à l'importation est réalisable au moyen des taxes de licences.

.Une politique de réduction des prix de revient se justifie au point de vue augmentation de la consommation intérieure et des exportations. Il paraît donc indiqué, en vue d'accélérer la diminution des prix de revient, de recourir à une politique de subsides pour le perfectionnement technique de l'agriculture; de plus, afin d'intensifier le pouvoir de concurrence sur le marché international, il est souhaitable de pratiquer une politique concertée et organisée à l'exportation. Les ressources nécessaires pourraient être puisées dans un fonds agricole dont la constitution est préconisée par la Commission A. R. P. et qui serait alimenté par les taxes de licences à l'importation.

Ainsi qu'il a été dit plus haut, l'adaptation réciproque des organisations réglant les exportations et les importations s'avère indispensable.

En outre, étant donné les conditions particulières du marché international, il y aurait lieu d'envisager, d'une part, la conclusion de contrats à long terme avec des pays agissant en qualité d'acheteurs uniques et, d'autre part, la centralisation éventuelle de certaines importations.

Ces principes étant d'application aux Pays-Bas, l'O. N. D. A. H. et l'organisme similaire à créer au Grand-Duché devraient être investis des attributions appropriées. 3º Dispositions transitoires.

Les restrictions au libre mouvement des produits pagricoles entre les pays Benelux seront progressivement supprimées dans la mesure où les conditions de concurrence sur les marchés néerlandais, belge et luxembourgeois seront uniformisées.

Vu l'opportunité qu'il y aurait à avoir un timing fixé pour la libération progressive pour les produits régis par le protocole du 9 mai 1947 et tenant compte de ce que les éléments qui rendent cette libération possible sont de la compétence de plusieurs Commissions du Conseil de l'Union Economique, les Présidents se permettent de recommander à Messieurs les Ministres de donner des instructions telles que les diverses Commissions compétentes sous l'égide du Conseil de l'Union Economique fassent des prévisions devant aboutir à cette libération.

4º Des mesures spéciales devront être envisagées pour tenir compte des conditions naturelles particulières de l'agriculture luxembourgeoise. Il y aura lieu de s'inspirer en cette matière des dispositions en vigueur dans l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, en tenant compte des répercussions que le régime spécial pour le Luxembourg pourrait avoir sur l'agriculture belge ou néerlandaise.

5º En conséquence, les trois Gouvernements, d'accord sur la nécessité d'une harmonisation des politiques agricoles dans leur pays respectif, sans prendre position définitivement en ce moment au sujet des propositions concrètes formulées par la Commission A.R.P. en matière de coordination des économies agricoles et de réalisation d'une politique de soutien agricole, chargent la Commission A. R. P. de présenter, avant le 1er janvier 1950, un rapport complémentaire.

Ce rapport devra préciser notamment l'application, l'étendue et l'incidence des mesures de nivellement, de stabilisation et de sauvegarde des prix et plus spécialement le régime des taxes de licences à l'importation, le fonctionnement du Fonds Agricole et le mode d'encouragement à l'exportation.

La Commission A. R. P. est également chargée de présenter les suggestions appropriées pour l'établissement du régime spécial sub 4.

Toutes ces mesures sont destinées à faciliter la réalisation progressive de l'Union Economique. Lieu, qui son dan intel mpa rout le m

munication des deux present rapporte nos Cous quenents don un dei e mose

Annexe 3.

### Politique fiscale.

Les trois Gouvernements ont décidé de ne pas prendre à l'avenir des mesures fiscales susceptibles d'accentuer les écarts existant actuellement et qui peuvent influencer défavorablement les conditions de concurrence, touti un notherodalico our rosil

Ils ont pris les dernières dispositions en vue de l'unification complète des droits d'accise, compte tenu des nouvelles parités monétaires; ils déposeront à bref délai les projets de loi qui réalisent cette unification.

Ils ont aussi pris les dispositions nécessaires en vue de l'adaptation des droits de douane spécifiques aux nouvelles parités monétaires.

En ce qui concerne la taxe de transmission, après avoir pris connaissance du rapport déposé par les experts en exécution du Protocole de La Haye et étant donné que les difficultés d'ordre budgétaire empêchant l'unification n'ont pas encore pu être éliminées, ils se sont déclarés décidés à poursuivre cette unification par l'adaptation progressive de leur législation respective.

Ils poursuivront leurs efforts de rapprochement dans le domaine des contributions directes.

until lies do sinep Voies d'eau et problèmes portuaires.

En exécution du Protocole de la Conférence des Ministres de La Haye, les Gouvernements intéressés ont désigné de part et d'autre comme membres de la Commission Spéciale, créée pour l'étude des problèmes d'un intérêt majeur des voies d'eau et des questions portuaires:

Représentants désignés par le Gouvernement néerlandais:

M. Steenberghe, ancien Ministre, Président;

neil M. Brautigam; in sinctors of collection

M. G. H. Crone. In the state of the state of

Représentants

désignés par le Gouvernement belge:

M. Van Cauwelaert, Ministre d'Etat, Président;

M. Delmer, Secrétaire Général honoraire du Ministère des Travaux Publics;

M. L. Frédericq, Professeur aux Universités de Gand et de Bruxelles.

Chaque délégation pourra faire appel au concours d'experts et de fonctionnaires des départements intéressés.

La Commission étudiera notamment les aspects techniques, économiques et financiers des problèmes relatifs aux ports et voies d'eau d'Anvers, Gand et Liège, qui sont d'un intérêt majeur pour les communications des deux pays.

La Commission a été chargée de présenter ses rapports aux Gouvernements dans un délai maxi-

mum d'un an.

Politico \* 1-cole.

## Annexe 5. Contacts parlementaires.

Les trois Gouvernements, souhaitant voir se réaliser une collaboration plus étroite entre les trois Parlements en vue d'une coopération plus efficace des trois pays, notamment à l'égard des problèmes que pose la coopération européenne, se consulteront prochainement à ce sujet.

Par ailleurs, le communiqué suivant a été remis

à la presse:

« Au moment de signer l'Accord de Préunion, les parties contractantes ont pris des mesures pour, conformément à l'article 4, libérer aussitôt que possible l'importation des fers et aciers et des produits de la fabrication métallique. Le cas de quel-

en principal de la company de leur

-the pour-aiveget lane of orter by approchament

ci-après, prisenté par les Ministres de l'Agriculture

dans le domaine des contributions directes.

hvibages coileaire.

ques produits spéciaux doit encore faire l'objet de négociations. Le prix de l'acier belge et luxembourgeois ne sera pas, au départ, supérieur au prix pour le marché intérieur. D'autre part, les parties se concerteront pour établir, avant le 1er janvier 1950, un plan de libération pour les textiles. »

any florinations despris sur le marche mondiale Coci s'applique u \*seticulier ux produit. corresponding domestical train processing

En outre, faisant suite aux décisions de Luxembourg, le communiqué suivant fut publié le 24 novembre 1949 par les Ministres des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur des trois pays:

« Conformément aux dispositions contenues dans le Protocole de la dernière Conférence des Ministres à Luxembourg et aux termes de l'Accord de Préunion il a été convenu qu'aussitôt que certaines conditions, touchant notamment le prix de l'acier, seraient remplies, l'importation en provenance de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise du fer et de l'acier et des produits du secteur des métaux serait libérée aux Pays-Bas.

Ces conditions étant remplies actuellement, les produits sidérurgiques ainsi que les produits des fabrications métalliques peuvent, sauf quelques exceptions, être librement importés aux Pays-Bas dans quelques jours.

La liste détaillée de ces produits sera publiée prochainement au « Nederlandsche Staatscourrant », dans le Bulletin de l'Office belge du Commerce Extérieur et dans le Bulletin du Commerce Exté-

Enfin, le 3 janvier 1950 fut publié le communiqué suivant concernant la libération des produits textiles:

« Conformément aux dispositions prévues au Protocole de la dernière conférence des Ministres de Benelux à Luxembourg il a été convenu entre les autorités belgo-luxembourgeoises et néerlandaises de libérer à l'importation aux Pays-Bas les produits textiles en provenance de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.

Un premier groupe de produits sera libéré le 16 janvier 1950,

un deuxième groupe le 1er avril 1950

et le reste, soit 1 % des exportations de textiles de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, au 1er juillet 1950.

La liste détaillée de ces différentes tranches sera publiée dans le "Bulletin du Commerce Extérieur hole recommunder to Mesdenty 1's Minister de

edonner ades instructions della que les direrses

de aut abustir à cette liberation, su comme est

4 Des mointes speciales devout often envisadore

Commission com comes ons le ice a Conseil de l'Union Leronique des neurones

## Le Grand-Duché de Luxembourg devant 1'0. E. C. E.

Déclaration de M. Joseph BECH.

Du 31 octobre au 2 novembre 1949 a eu lieu à Paris, au Château de la Muette, une réunion du Conseil de l'O. E. C. E. Cette séance fut l'une des plus importantes dans l'histoire récente de l'O. E. C. E. Il s'agissait de discuter des propositions en vue de mettre sur pied de nouvelles mesures dans le domaine de la coopération économique européenne. Les pays membres de l'O. E. C. E. étaient représentés par leurs Ministres des Affaires Etrangères. Du côté américain assistèrent M. Harriman, Ambassadeur ambulant du Plan Marshall en Europe, et M. Hoffman, Administrateur de l'E. C. A.

Au cours de la séance, M. Hoffman a fait une importante déclaration, dans laquelle il souligna la nécessité de créer un vaste marché unique en Europe, dans lequel les biens et les services pourraient circuler librement.

En réponse au discours de M. Hoffman, les Ministres des différents pays participants ont fait des déclarations résumant les points de vue de leurs pays respectifs. C'est ainsi que M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères du Luxembourg, a prononcé le discours suivant qui, tout en reconnaissant la nécessité pour les pays européens de suivre les conseils de M. Hoffman, a souligné les graves dangers que la libération complète des échanges pourrait avoir, dans les conditions de concurrence actuelles, pour un petit pays comme le nôtre.

Voici le texte de la déclaration de M. Bech:

« Les pays participants à notre organisation sont appelés à prendre une décision dans la plus grave des questions qui se soit posée à eux depuis qu'ils ont décidé de coopérer pour leur relèvement commun. Il s'agit de savoir comment et à quel rythme va devoir s'effectuer le retour à la libre circulation des biens à l'intérieur de l'Europe. Problème difficile et d'un aspect différent pour chacun d'entre nous. Tous nous sommes d'accord que le maintien du régime restrictif actuel des échanges ne pourrait produire pour l'Europe que des effets désastreux. Si j'avais encore eu des doutes à ce sujet, le discours très important de M. Hoffman les aurait dissipés. Hier, M. Hoffman a ajouté à l'aide généreuse apportée par son pays à l'Europe, le trésor de ses sages conseils. Ces conseils, le Luxembourg est décidé de les suivre. J'estime par ailleurs que les projets de décision, tant en ce qui concerne la libération des échanges que l'examen des problèmes soulevés par cette libération, montrent la voie pour sortir du cercle vicieux dans lequel le nationalisme économique enferme l'Europe. Aussi mon Gouvernement marque-t-il son accord de principe avec ces propositions.

« Ceci étant dit, je crois pourtant de mon devoir de faire part au Conseil des préoccupations que suscitent dans le chef de mon Gouvernement les projets de décision faisant l'objet de nos débats. « Il est clair qu'en ouvrant les portes à 50 % des produits des secteurs de l'alimentation, des matières premières et des produits manufacturés, des perturbations sur les marchés intérieurs sont inévitables. Pour chacun de nos pays, ces perturbations se manifesteront de façon différente et à des degrés divers. S'il est vrai que dans l'intérêt du relèvement européen il faut consentir des sacrifices, il n'en est pas moins évident qu'on ne peut demander à un pays d'aller jusqu'à souscrire d'avance à la ruine éventuelle d'une de ses industries vitales.

« Je prends l'exemple de mon pays dont la structure économique est particulièrement vulnérable, étant donné qu'elle repose principalement sur l'industrie sidérurgique. En effet, il suffit que notre industrie sidérurgique rencontre des conditions par trop inégales pour que notre faillite économique soit consommée. Et ceci, à la différence des autres pays qu'une structure économique plus diversifiée rend moins vulnérables. Dès lors vous comprendrez, j'en suis sûr, que mon Gouvernement insiste sur la nécessité d'une période de coordination et d'adaptation adéquates, période au cours de laquelle de-vront être créées, d'un commun accord, des conditions de concurrence telles qu'une libération importante des échanges n'entraîne l'asphyxie économique de l'un d'entre nous. J'exprime l'espoir que l'examen et la mise en œuvre des propositions qui nous sont soumises arriveront à créer au départ des conditions de concurrence, sinon égales, du moins équitables.

« Si tel n'était pas le cas, je suis sûr que l'idéal de la libération des échanges serait compromis. Il est évident, en effet, qu'aucun pays si respectueux soit-il des engagements pris, si convaincu soit-il de la nécessité de la coopération européenne, ne pourra consentir à des sacrifices ruineux pour son économie.

« Au cas où l'alignement au départ ne serait pas réalisé et qu'il résulterait des conséquences par trop nocives pour mon pays, celui-ci devrait alors déclarer à l'organisation ne pas être en mesure d'appliquer pleinement la décision sur la libération des échanges. »

Après avoir pris connaissance des déclarations de l'Administrateur de l'E. C. A. et des réponses des Chefs des diverses délégations, le Conseil a pris une décision importante relative à de nouvelles mesures de coopération.

En ce qui concerne la libération des échanges, les pays membres se sont assignés désormais comme objectif d'abolir avant le 15 décembre 1949 au plus tard les restrictions quantitatives sur 50 % au moins de leurs importations privées en provenance d'autres pays participants pris dans leur ensemble, en considérant séparément le secteur des denrées alimentaires et des produits d'alimentation animale, celui

des matières premières et celui des produits manu- que vembre 1949) entre les représentants de la Trifacturés.

M. Joseph B. H. C. L. and S. J. and D. and D. and D.

Dans le même ordre d'idées, le Conseil de l'O. E. C. E. a pris la décision importante de continuer l'étude de la mise sur pied d'Unions économiques locales, plus spécialement celle qui doit comprendre la France, l'Italie, la Hollande, la Belgique et le Luxembourg. (Voir article suivant.)

Dans cet ordre d'idées, les progrès réalisés entre l'U. E. B. L. et la Suisse sont d'un intérêt particulier et représentent un autre pas vers la libération des échanges commerciaux et monétaires en Europe. (Voir Bulletin plus loin.)

Maxido Fologo di Tubili di Akada Sangi sangi sa salah sa sangi Tung kecilibi di Sangi sangi sangi sa silah si silah di S Notons également que la nouvelle convention élaborée à Francfort (du 18 octobre au 10 no-

pays qu'uno structure économique qu'es direct

zone et ceux de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise a conduit à une nouvelle convention qui fait table rase de l'ancien accord foncièrement contingentaire et représente un accord de cadre à base essentiellement libérale.

L'article 2 du nouveau protocole pose, en effet, le principe que, de part et d'autre, les importations se feront sans restriction et selon le libre choix des importateurs. Il en résulte que dorénavant les deux contractants s'interdisent en principe toute ingérence dans les échanges nés du libre jeu de l'offre et de la demande entre les deux entités économiques que représentent l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise et la République fédérale allemande.

Néanmoins, ce renversement de vapeur, conduisant de la politique dirigiste à celle du libre échange, présuppose la nécessité d'une certaine période d'adaptation, d'où l'insertion à l'accord d'une série de restrictions appelées à disparaître au fur et à mesure que les contingences le permettront. (Cf. « Bulletin du Commerce Extérieur Luxembourgeois » No 15 du 23 novembre 1949.)

## Proposition de formation d'une Union douanière et économique entre la France, l'Italie, la Hollande, la Belgique et le Luxembourg

Lors de la dernière session de l'O. E. C. E., dont il est question dans l'article précédent, a été présentée la proposition d'une Union douanière et économique qui engloberait la France, l'Italie, la Hollande, le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique.

Du 29 novembre au 9 décembre 1949 ont eu lieu à Paris, au Quai d'Orsay, des entretiens préliminaires à la formation de cette Union économique régionale France-Italie-Benelux dans le cadre de l'O. E. C. E. Au cours de ces entretiens, les experts

ont élaboré un rapport à soumettre au cinq Gouvernements qui sera discuté par les Gouvernements respectifs au cours du mois de janvier 1950.

A ces entretiens, le Luxembourg était représenté par MM. P. Elvinger, Conseiller de Gouvernement, J.-P. Kremer, Conseiller de Légation, Christian Calmes et Nic. Hommel, Secrétaires de Légation, et Jos. Olinger, Attaché au Ministère de l'Agriculture.

Ces entretiens se sont tenus sous la présidence de M. Hervé Alphand, Directeur des Affaires Economiques au Quai d'Orsay.

old of the state of directory pour charge dealth

## Le Rétablissement de la Liberté des Echanges commerciaux et financiers

## entre l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise et la Suisse

Du 18 au 26 octobre 1949 ont eu lieu à Berne, entre une délégation belgo-luxembourgeoise, présidée par le baron de Traux de Wardin, ministre plénipotentiaire, et une délégation suisse, présidée par M. Schaffner, délégué aux accords commerciaux, des négociations en vue d'établir sur de nouvelles bases le trafic commercial et le service des paiements entre les deux pays. Le Grand-Duché de Luxembourg était représenté à ces négociations par M. Albert Duhr, attaché de Légation. Les pourparlers ont abouti à la conclusion de nouveaux ac-

cords. Les parties sont convenues de viser au rétablissement de la liberté des paiements entre l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise et la Suisse.

L'accord de paiement actuel n'a donc pas été renouvelé. De son côté, l'Institut Belgo-Luxembourgeois du Change continuera à surveiller les paiements. Dans le trafic avec la Suisse, les autorités monétaires belgo-luxembourgeoises maintiendront non seulement les paiements transférables jusqu'ici, mais accorderont en outre après l'échéance de l'accord de paiement (13 novembre 1949)

d'autres facilités notables pour les transferts de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise en Suisse.

Le touriste fera en particulier l'objet d'une réglementation plus libérale, chaque voyageur de l'UEBL se rendant en Suisse pourra se procurer des moyens de paiement de voyage en francs suisses à concurrence de l'équivalent de 10.000 fr. belges; il pourra en outre emporter la contrevaleur de 10.000 fr. belges en billets de banque étrangers ou en billets belges échangeables en Suisse.

En outre, les capitaux suisses investis en Belgique pourront être rapatriés en Suisse.

Par contre, les exportations de capitaux par les résidents de l'UEBL continueront à être surveillées et limitées.

De son côté, la Suisse se propose de rétablir la liberté des paiements avec la Belgique et le Luxembourg à l'expiration de l'accord de paiement (13 novembre 1949).

Le cours du change entre le franc belge et le franc suisse sera déterminé à l'avenir par le jeu de l'offre et de la demande; étant donné toutefois que le franc suisse aussi bien que le franc belge se trouvent dans une relation fixe avec le dollar et que l'arbitrage pourra de nouveau se faire entre franc suisse, franc belge et dollar, le franc suisse et le franc belge se maintiendront donc dans des limites déterminées.

En ce qui concerne le trafic des marchandises, les restrictions à l'exportation et à l'importation ont été pratiquement supprimées pour les produits industriels. L'échange de produits agricoles s'effectuera dans les limites des listes de marchandises valables du 1er octobre 1949 au 30 septembre 1950.

Le rétablissement d'une très large liberté dans le trafic des marchandises et le service des paiements entre la Belgique, le Luxembourg et la Suisse peuvent être considérés comme une contribution notable au rétablissement de la liberté des échanges en Europe.

to 25 Primaration dish programme prim da produce

## Réalisation du Pacte de l'Atlantique Nord

Le 17 septembre 1949 (voir « Bulletin d'Information » No 8/9, 1949) eut lieu à Washington la première réunion du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères des Puissances signataires du Pacte de l'Atlantique Nord. Le but de cette session était de créer les organismes prévus par l'article 9 du Traité. Le soir même du 17 septembre, un communiqué fut publié faisant connaître l'ensemble de l'organisation adoptée.

Deax congresses a Luxembourg

Ce texte détailla le fonctionnement et la tâche du Conseil qui est l'organe principal de l'organisation; du Comité de la défense qui dresse les plans d'ensemble, recommande les mesures pour la mise en application des articles 3 et 5. Le communiqué spécifie en outre que le Conseil suggère au Comité de défense de créer un Comité militaire composé d'un représentant de chaque Etat signataire. Pour faciliter le travail, ce comité devrait constituer un Souscomité permanent composé d'un représentant des Etats-Unis, de la France et du Royaume-Uni. Le communiqué prévoit encore la création des cinq Groupes régionaux.

Le 5 octobre a eu lieu la première session du Comité de défense. Le Luxembourg y était représenté par M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, en remplacement de M. Pierre Dupong, Ministre de la Force Armée. Les Ministres de la Défense nationale des pays intéressés assemblés au « Pentagon » ont eu à mettre concrètement sur pied les organismes, dont la création a été suggérée par le Conseil. Ils ont eu à décider du siège des différents groupes régionaux, de l'utilisation des ressources fournies par le programme d'aide militaire, enfin de l'opportunité de constituer un organisme chargé d'étudier les questions relatives à la production militaire et au ravitaillement des forces des Etats signataires.

Le 10 octobre, le communiqué suivant fut publié:

kealisation du l'acte de Bruxelles

« Le Comité de défense de l'organisation du Traité de l'Atlantique Nord s'est réuni dans une atmosphère de coopération harmonieuse. Ses discussions ont été caractérisées par un commun désir de donner corps au Traité, de faire régner la paix dans la région de l'Atlantique Nord, grâce à des forces combinées.

Le Comité de défense a suivi les directives données par le Conseil d'Atlantique Nord et a établi le Comité de défense et d'autres organismes subsidiaires et les procédures de ces Comités et organismes. Ces organismes commenceront leurs travaux suivant un concept très large de la défense intégrée de la région de l'Atlantique Nord. Toutes les parties ont été d'accord pour que chacune d'elles joue son rôle, tel qu'il est déterminé par ses ressources et sa position géographique, pour contribuer à la sécurité commune de toutes. Le principe de la défense intégrée a été accepté comme le facteur directeur de la mise au point des plans de défense.

Le Comité de défense a également approuvé le rapport qui lui avait été soumis par le groupe de travail, au sujet du Bureau de production et d'équipement militaires, et, à titre provisoire, a décidé que ce Bureau se réunirait à Londres au mois de décembre 1949. »

Le Comité militaire a tenu sa première réunion le 6 octobre. Le Luxembourg n'y est pas représenté

Le 18 novembre, au cours d'une réunion, le Conseil Atlantique siégeant à Washington, sous la présidence du Secrétaire d'Etat Acheson, a étudié et approuvé le rapport de la Commission du travail prévoyant la création d'un Comité de défense financier et économique et d'une Commission de production militaire et d'approvisionnement. Le Luxembourg était représenté à cette réunion par M. Hugues Le Gallais, Ministre de Luxembourg à Washington. Des experts luxembourgeois siègent également dans les réunions de la Commission financière et économique et dans la Commission des approvisionnements.

Enfin, le 1er décembre a eu lieu à Paris la 2e session du Comité de défense. Le Luxembourg y était représenté par M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, en remplacement de M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat et de la Force Armée, et par M. Pierre Welter, Conseiller de Gouvernement.

Un communiqué publié le 1er décembre 1949 déclare que le Comité de Défense de l'Atlantique Nord est parvenu à un accord unanime et qu'il a approuvé entièrement les décisions suivantes:

1º Une conception stratégique pour la défense intégrée du secteur de l'Atlantique Nord.

2º Préparation d'un programme pour la produc-

tion et les fournitures d'armement et d'équipement.

3º Coordination de l'établissement des plans entre les diverses régions.

4º Processus d'établissement des plans de défense de l'organisation du traité de l'Atlans, de paiement de a tique Nord.

Le communiqué expose que la « conception stratégique pour la défense intégrée » du secteur, de l'Atlantique Nord a été préparée « à la lumière des principes d'aide autonome et d'aide mutuelle énoncés dans l'article 3 du traité. L'objectif visé est un potentiel militaire adéquat accompagné d'une économie des ressources et de la main-d'œuvre.

Le communiqué précise que les principes sur lesquels l'accord a été fait à Paris « constitueront la base de tout effort réel futur à réaliser par les parties, individuellement et collectivement, vers le renforcement de la défense commune. Ces efforts sont faits dans une intention pacifique. Ils ne sont dirigés contre aucune nation ou peuple, mais les parties sont résolues à sauvegarder leur civilisa-

#### Réalisation du Pacte de l'Atlantique Nord Réalisation du Pacte de Bruxelles - Deux Conférences à Luxembourg Le 17 eptembr 1919 von Bullein d'Infi tot linerine suprimminos

I. - La 5° Session du Comité Culturel de la Commission Permanente du Traité de Bruxelles à Luxembourg.

Les 5, 6 et 7 octobre 1949 a eu lieu à Luxembourg la 5e Session du Comité Culturel de la Commission Permanente du Traité de Bruxelles. Les délégués des Cinq Pays signataires du Traité de Bruxelles se sont réunis sous la présidence de M. le Professeur Mathias Thinnes, Attaché au Ministère de l'Education Nationale, à l'Hôtel des Terres-Rouges, en vue d'examiner les questions mises à l'ordre du jour. Ci-après les noms des membres des délégations: Commission Permanente: M. Star Busmann, Secrétaire Général; Miss Howe, Secrétaire; Mlle Palthe; Miss Brear. — Belgique: MM. J. Kuypers, Secrétaire Général au Ministère de l'Instruction Publique; F. Vandenborre, Directeur du Service d'Etudes et de Documentation au Ministère de l'Instruction Publique. - France: MM. M. Abraham, Directeur des Relations Universitaires et Culturelles au Ministère de l'Education Nationale; de Juniac, Conseiller d'Ambassade: Grapin, Attaché à la Direction des Relations Universitaires et Culturelles au Ministère de l'Education Nationale; Debeauvais, Attaché d'Ambassade. — Luxembourg: MM. Mathias Thinnes, Attaché au Ministère de l'Education Nationale; François-Léon Lefort, Attaché de Légation; Marcel Franziskus, Chef du Service pour le film scolaire. — Pays-Bas: H. J. Reinink, Secrétaire Général au Ministère de l'Instruction, des Arts et des Sciences; Dr F. Bender, Chef du Service des Relations Extérieures au Ministère de l'Instruction, des Arts et des Sciences. - Royaume-Uni: MM. C. F. A. Warner, Assistant Under Secretary of State au Foreign Of-

fice; R. Morrison, Attaché au Board of Education; R. Seymour, Secrétaire au British Council.

A la fin de la session, le communiqué officiel

suivant fut publié:

Le Comité Culturel de l'Organisation du Traité de Bruxelles s'est réuni à Luxembourg, les 5, 6 et 7 octobre 1949.

Parmi les nombreux points à l'ordre du jour, les questions suivantes peuvent faire l'objet d'une a en outre que le Consti-afense de créer un Comit mention spéciale:

### a) Carte d'Identité Culturelle:

Le Comité a pris des décisions concernant les mesures destinées à l'application des recommandations relatives à la création d'une Carte d'Identité Culturelle, récemment approuvée par les Cinq Gouvernements. Ce projet a pour but de montrer l'unité culturelle des Cinq Nations, de faciliter les échanges de professeurs, d'étudiants et d'éducateurs entre les cinq pays et de faire profiter d'avantages réciproques les personnes se rendant à l'étranger à des fins culturelles.

### b) Journaux filmés:

Le Comité a donné son approbation aux recommandations du Sous-Comité qui s'est occupé de cette question. Ces recommandations sont soumises à la Commission Permanente. Leurs traits principaux sont les suivants:

1º Création d'un Sous-Comité de Journaux fil-

més dépendant du Comité Culturel;

2º Facilités douanières et fiscales pour les Journaux filmés;

3º Réunion des délégués des Compagnies de Journaux filmés en vue de développer les échanges de Journaux filmés.

Le Comité Culturel a décidé de poursuivre l'étude de cette question. (Annexe II.)

#### c) Films non-commerciaux:

Le Comité donne son approbation aux recommandations du Sous-Comité qui a étudié les mesures destinées à libérer les films non-commerciaux des obstacles qui entravent leur production, et à assurer leur distribution régulière dans les cinq pays. Ces mesures comprennent notamment l'établissement d'un inventaire général des films documentaires, scientifiques et didactiques et particulièrement de ceux dont le sujet intéresse les cinq pays.

#### d) Equivalence de Diplômes:

Le Comité souligne que des progrès ont été réalisés en vue de l'équivalence des diplômes entre les cinq pays. Il a remarqué qu'il y a encore certaines lacunes à combler, et demande à la Commission Permanente d'insister auprès des Gouvernements afin qu'ils accélèrent les efforts des autotorités intéressées. (Annexe IV.)

### n il re) Questions d'Education:

Le Comité se félicite des résultats de la rencontre des professeurs de l'Union Occidentale, organisée par le Ministère de l'Education de Grande-Bretagne, en collaboration avec le British Council, à Ashridge, près de Londres, du 2 au 11 août

Il a été entendu qu'un cours analogue aurait lieu en France, à Sèvres, en 1950.

## f) Œuvres de Jeunesse:

Le Comité a enregistré le succès des manifestations organisées au Grand-Duché de Luxembourg et en Grande-Bretagne et a approuvé le programme des réunions prévues pour 1950.

### g) Stage pour fonctionnaires:

Le Comité a constaté que l'organisation d'un stage d'étude pour des fonctionnaires des cinq pays aura lieu à Londres en novembre prochain.

Un stage analogue aura lieu à Paris en 1950 et le programme en a été arrêté.

a jerende alle mare \* alle alle age el bioli

Annexe I. What is the to the mention of the

#### Journaux filmés.

Les Pays du Traité de Bruxelles attribuent une grande importance à l'échange de nouvelles et faits caractéristiques entre leurs nations et l'on s'efforce d'écarter tous les obstacles qui existent actuellement à de tels échanges, tels que les droits de douane, la censure, les droits d'auteur, etc.

Des résultats concrets ont déjà été atteints. Des organismes destinés à faciliter l'échange d'informations sur les sujets formant la matière des films d'actualités de chaque pays ont été mis sur pied.

Pour la première fois en temps de paix, lors des manœuvres navales de l'Union Occidentale qui ont eu lieu en juillet dernier, les opérateurs de prises de vues de différentes nations ont collaboré et leurs efforts communs ont permis un excellent reportage.

On a également distribué un contingent supplémentaire à l'occasion des récentes manœuvres aériennes « Bulldog » de l'Union Occidentale. De plus, tous les sujets filmés à cette occasion seront montés en un documentaire qui sera projeté dans les institutions d'enseignement et les œuvres d'édu-Zukrolalid cation populaire.

Des dispositions ont été arrêtées afin que les manifestations culturelles et les événements susceptibles d'intéresser les divers pays soient filmés par les soins du pays d'origine et que le matériel ainsi recueilli soit fourni sous forme de lavendes aux autres pays. On envisage de filmer notamment les principales activités de jeunes en 1950. Chaque année il sera procédé à l'échange de deux sujets d'actualité concernant les territoires d'outre-mer.

conclus entre es pas cr inot un mis e um-Annexe II. in roo do a month contributed so 1997

#### Films non-commerciaux.

Les catalogues de films non-commerciaux, actuellement en cours de préparation dans chacun des cinq pays, seront par la suite réunis en un catalogue unique, qui fournira une précieuse « revue de l'écran » des scènes changeantes des pays de l'Union Occidentale.

Dans chacun des cinq pays, il existe des organismes de prises de vues qui sont financés soit par le Gouvernement, soit par de nombreuses institutions privées et poursuivent des buts éducatifs, moraux, culturels, religieux et techniques.

Le catalogue comprendra:

1º Films mettant en valeur la vie intellectuelle et artistique de chaque pays. alle (Table ) of the

2º Recherche scientifique.

- 3º Films concernant l'orientation professionnelle et l'apprentissage.
- 4º La vie sociale et économique de chaque pays.
- 5º La contribution de chaque pays à la vie internationale dans le domaine économique et so-

Les travaux du Comité Culturel ont pour objet:

- 1º La réduction au minimum des formalités douanières.
- 2º Des allocations de devises prioritaires en vue de l'acquisition de films non-commerciaux.
- 3º L'étude de la création, dans chaque pays, d'un organisme central et, par la suite, d'un organisme international commun.
- 4º L'organisation de réunions périodiques de spécialistes et de techniciens.

5º La solution des difficultés de droits de copie, d'adaptation, de reproduction, etc.

and subscribent of Manurol, defined his surflan distinctive de charce of a control of missen pigles

Annexe III.

#### Equivalence des Diplômes de l'Union Occidentale.

L'équivalence consiste essentiellement dans la possibilité offerte à un étudiant d'obtenir de son pays d'origine la reconnaissance de diplômes acquis dans un autre pays et d'un pays étranger la reconnaissance de diplômes acquis dans son pays d'ori-

Des accords bilatéraux ont déjà permis de prendre des mesures de reconnaissance réciproques, et l'on vise maintenant à étendre cette reconnaissance aux cinq pays. Les nations continentales sont parvenues à certains accords dans des conditions très satisfaisantes.

Les différences existant entre les systèmes universitaires continentaux et le système universitaire britannique ne permettent pas pour le moment d'inclure la Grande-Bretagne dans les arrangements conclus entre les pays continentaux, mais les universités britanniques, pleinement conscientes de la nécessité d'encourager les étudiants des quatre autres pays, ont clairement énoncé les conditions auxquelles les étudiants des autres pays peuvent poursuivre des études supérieures en Grande-Bretagne. The stable of the stabl

logge mirigo, qui tour, \* una présime et et et et

Annexe IV.

## Cours de Professeurs de l'Union Occidentale à Ashridge.

Cinquante-huit représentants des cinq pays ont pris part au cours organisé au mois d'août, à Ashridge, par le Ministère de l'Education du Royaume-Uni, en collaboration avec le British Council, pour les professeurs de l'Union Occidentale. C'est la première d'une série de rencontres annuelles, dont le but principal est d'étudier les meilleurs moyens par lesquels les écoles de toutes disciplines des cinq nations peuvent contribuer au développement et à la compréhension des principes qui sont à la base de leur civilisation com-

Pour étudier les affinités et les diversités culturelles entre les Etats signataires du Traité de Bruxelles, les professeurs se sont répartis en six groupes, dont chacun a étudié l'un des sujets suivants: Pullicing 2

- 1º Influence de la Langue sur la Civilisation Européenne.
- 2º Influence de l'Histoire sur la Civilisation Européenne.
  - 3º Influence des Arts sur la Civilisation Européenne.

- 46 Influence des Sciences sur la Civilisation Européenne. uu lilme:
- 5º Influence de la Famille sur la Civilisation
  - 6º Formation à la vie collective.

Le Comité Directeur mettra au point une brochure qui montrera comment l'on pourrait développer, dans chaque pays, la connaissance de l'Union Occidentale.

-mos zu nei mag & onno dincolola nadeious an Sou-Conid cu c Audi YaxanA vuce (ciris à libéren din de ceiris à libéren

## Les Jeunes des Cinq Pays.

Un des meilleurs moyens de faire de l'Union Occidentale une réalité aux yeux des Jeunes des Cinq Pays est de les aider à se rencontrer et à connaître leurs genres de vie respectifs.

Les recommandations du Sous-Comité des OEuvres de Jeunesse ont déjà abouti à des résultats satisfaisants.

Un International Walking Tour organisé au Luxembourg pour les membres des Auberges de Jeunesse des cinq pays et un camp de jeunes en Cornouailles ont inauguré un cycle de ces activités communes. La France a invité les éducateurs et les dirigeants de mouvements de jeunesse, qui désirent s'initier aux nouvelles techniques d'éducation ac-tive, à prendre part à un stage qui aura lieu à Saint-Cloud, à Pâques 1950, pendant deux semaines. Les Pays-Bas organiseront un séjour d'étude pour 25 dirigeants nationaux des mouvements de jeunesse à la fin de juillet 1950. La Belgique accueillera 65 délégués des étudiants des universités des cinq pays qui étudieront les moyens de collaboration entre les étudiants, le financement des études universitaires, la sécurité sociale des étudiants, les possibilités d'échanges.

La France a déjà accordé des réductions de prix appréciables aux étudiants en matière de transport et l'on dresse actuellement la liste complète de toutes les facilités de transport existant dans les autres pays. 4 on the property of the standard of the

On a constitué dans chaque pays un centre de coordination entre les divers organismes qui s'occupe des échanges de jeunes, de manière à faciliter les rapports internationaux.

Une brochure commune donnant tous les renseignements utiles aux jeunes qui désirent voyager dans les cinq pays sera publiée. Cette brochure, éditée en anglais, français et néerlandais, donnera toutes explications relatives aux formalités en matière de passeports, aux réglementations douanières, spécialement en ce qui concerne l'équipement, le matériel et les provisions de camping, etc., les devises (argent de poche et fonds collectifs), le transport des bicyclettes, etc., les indications concernant l'aide médicale et les assurances et, en dernier lieu, les possibilités de logement offertes par les autorités publiques, les mouvements de jeunesse ou les 

- Hum Trebs, Too Test

Cours organisés pour les Fonctionnaires de l'Union Occidentale.

L'ouverture à Londres d'un cours de deux semaines destiné aux fonctionnaires marquera, le 9 novembre prochain, une innovation du plus haut intérêt. Des fonctionnaires ont été désignés dans

chacun des cinq pays du Continent pour participer à ce stage.

Les échanges de vues porteront principalement sur l'organisation gouvernementale du Royaume-Uni et, en particulier, sur la structure et l'organisation du Pouvoir Exécutif; du système du Cabinet; du contrôle parlementaire; de l'Administration; des rapports des autorités locales avec le Gouvernement at the remaining of the Lemma Land and the land

II. – La 4e Session du Comité de Santé Publique de la Commission Permanente II. – La 4° Session du Comité de Bruxelles à Luxembourg.

Les 11, 12 et 13 octobre 1949 a eu lieu à Lu-xembourg la 4e session du Comité de Santé Publique de la Commission Permanente du Traité de Bruxelles. Les délégués des cinq pays signataires du Traité de Bruxelles se sont réunis sous la pré-sidence du Dr Molitor, Directeur de la Santé Pu-blique. Les délégations étaient composées comme suit: Belgique: Professeur De Laet, Secrétaire Général du Ministère de la Santé Publique; Dr J. Coossens, Directeur Général au Ministère de la Santé Publique; M. Félix Bosmans, Secrétaire au Ministère de la Santé Publique. - France: Professeur J. Parisot, Professeur d'Hygiène et de Méde-cine Sociale à l'Université de Nancy, Représentant français à l'OMS; Dr Boide, Inspecteur Général, Ministère de la Santé Publique, Paris; Dr Bernard, Chef du Bureau d'Epidémiologie, Ministère de la Santé Publique. — Luxembourg: Dr L. Molitor, Directeur de la Santé Publique; Dr R. Koltz, Secrétaire du Collège Médical; Mlle G. Kohner, Attaché Juridique au Ministère de la Santé Publique. — Pays-Bas: Dr C. van den Berg, Directeur Gé-néral du Service International de la Santé Publique, Ministère des Affaires Sociales, La Haye; Dr N. A. Roozendaal, Inspecteur en chef de la Santé Publique, La Haye; Dr Aeg. Timmerman, Directeur de l'Institut National de la Santé Publique, Utrecht; Mlle J. Schalij, Ministère des Affaires Sociales, La Haye. — Royaume-Uni: Dr N. M. Goodman, Senior Medical Officer, Ministry of Health; Dr P. G. Stook, Medical Advisor, Ministry of Health; Mr. W. H. Boucher, Assistant Secretary, Ministry of Health; Mr. T. Lindsay, Assistant Secretary, Ministry of Health. — Secrétariat Général de la Commission Permanente du Traité de Bruxelles: M. E. d'Harcourt, Secrétaire Général adjoint; Miss Moore, Interprète.

A la fin de la session, le Secrétaire Général de la Commission Permanente du Traité de Bruxelles

communiqua:

« Le Comité d'experts de Santé Publique du Traité de Bruxelles, créé en application de l'article 2 du Traité, dans le cadre des efforts entrepris par les Cinq Puissances pour élever le niveau de leurs peuples, s'est réuni à Luxembourg dans sa 4e session, sous la présidence du Dr Molitor, Directeur de la Santé Publique.

Le Comité a pris note du programme d'échanges de personnel sanitaire médical et para-médical, qui a été organisé entre les cinq pays en 1949. Dix médecins, membres de l'Administration de la Santé Publique, statisticiens ou pharmaciens des cinq pays, se sont rendus en visite dans les quatre autres pays pour étudier la structure administrative et les méthodes en vigueur en matière de Santé Publique. Le programme d'échanges pour 1950 a été mis au point qui permettra à trente-cinq autres médecins ou personnel médical et para-médical de se rendre en mission d'information dans les autres pays signataires du Traité.

Le Comité a donné de nouvelles instructions aux organismes chargés de l'étude du problème de la reconnaissance par réciprocité des qualifications mé-

dicales, para-médicales ou autres.

Il a pris note d'un rapport du sous-comité d'experts en matière de contrôle des médicaments antivénériens. Les Directeurs de Laboratoires Nationaux de contrôle de ces médicaments se sont en effet rencontrés à Utrecht le 31 mai dernier et ont pu procéder à d'utiles comparaisons de leurs méthodes et de leurs résultats, en ce qui concerne la valeur thérapeutique de leurs médicaments. Le Comité a défini le cadre des travaux futurs dans ce domaine.

Il a pris connaissance des rapports de trois sous-comités chargés d'étudier le problème de la standardisation des méthodes de contrôle des denrées alimentaires (lait, beurre, vin, viande, etc.), des eaux potables et des eaux résiduaires. La tâche de standardisation, en ce qui concerne les eaux potables, a déjà été poussée fort loin; dans le cas des denrées alimentaires, des travaux importants restent à effectuer, dont l'objet a été défini; le domaine des eaux résiduaires a été laissé aux conventions bilatérales.

Le Comité a fait le point de la suite donnée aux recommandations d'un sous-comité chargé d'étudier le contrôle sanitaire des transports aériens et maritimes, et il espère que toutes les réglementations nécessaires auront pu être mises en application le 1er janvier 1950, permettant aux cinq pays de ne constituer qu'un seul territoire au point de vue sa-

nitaire.

Ainsi une nouvelle étape a été accomplie dans le travail peu spectaculaire, mais essentiel, qui graduellement prépare la voie à une intégration toujours plus grande des cinq pays.

La prochaine session du Comité de Santé Publique aura lieu à La Haye, du 9 au 11 mars 1950.»

## Conventions de Sécurité Sociale

I. – Signature d'une Convention Générale entre le Grand-Duché de Luxembourg et la France sur la sécurité sociale. - 12 novembre 1949.

Le 12 novembre 1949 a été signée à Luxembourg, au Ministère d'Etat, une Convention Générale entre la France et le Luxembourg sur la sécurité sociale. Ont signé, pour la France, le Dr Pierre Ségelle, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, et M. Pierre Saffroy, Ministre de France à Luxembourg, pour le Luxembourg, M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Ministre du Travail, et M. Eugène Schaus, Ministre des Affaires Etrangères a. i.

La Convention consacre le principe de l'égalité des travailleurs français et luxembourgeois au regard des législations de sécurité sociale appliquables dans le Grand-Duché de Luxembourg et en France. D'autre part, en permettant de totaliser les périodes accomplies sous les régimes des deux pays, elle assure la conservation des droits aux différentes catégories de prestations pour les travailleurs, dont l'activité s'exerce successivement sur le territoire de l'un et de l'autre pays.

Un Accord complémentaire fait application des mêmes principes aux cas particuliers des travailleurs des mines. Un Protocole spécial ouvre aux ressortissants luxembourgeois résidant en France le bénéfice de l'allocation aux vieux travailleurs salariés.

Sous réserve de dispositions éventuelles à intervenir pour l'allocation aux vieux travailleurs salariés, les accords qui viennent d'être conclus, entreront en vigueur lorsqu'ils auront été ratifiés. Ces accords s'intègrent dans le réseau des conventions de sécurité sociale conclues ou à conclure entre les cinq pays signataires du Traité de Bruxelles et qui ont donné lieu à un accord multilatéral signé à Paris, le 7 novembre 1949, par les Ministres des Affaires Etrangères des cinq pays.

Une Convention de la même nature que celle conclue entre la France et le Luxembourg, qui devait être signée en même temps et à la même occasion entre la Belgique et le Luxembourg interviendra à très bref délai.

A l'occasion de la signature de cette Convention, M. le Ministre d'Etat Pierre Dupong a remis à M. Pierre Laroque, Directeur Général de la Sécurité Sociale, l'insigne de Commandeur de l'Ordre National de la Couronne de Chêne. M. Ségelle, Ministre français du Travail et de la Sécurité Sociale, a remis à M. Paul Wilwertz, Conseiller d'Etat, Délégué social permanent aux Comités Sociaux Internationaux, l'insigne de Commandeur de l'Ordre Français du Mérite Social et à M. Armand Kayser, Conseiller de Gouvernement, l'insigne d'Officier dans le même Ordre.

Ont en outre assisté à la cérémonie de la signature, du côté français: M. Herman, Chef de Cabinet du Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, et Mlle Campana, Secrétaire d'Ambassade; du côté luxembourgeois: M. Joseph Petit, Professeur, Attaché au Ministère d'Etat, et M. Paul Schulté, Secrétaire de Légation.

## II. - Signature d'une Convention Générale entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique sur la sécurité sociale. - 3 décembre 1949.

Le 3 décembre 1949 a été signée à Luxembourg, au Ministère d'Etat, une Convention Générale entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg sur la sécurité sociale. Ont signé pour la Belgique: M. Oscar Behogne, Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale, et M. le Vicomte Joseph Berryer, Ministre de Belgique à Luxembourg, pour le Luxembourg: M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale, et M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères.

La Convention consacre le principe de l'égalité des travailleurs belges et luxembourgeois au regard des législations de sécurité sociale applicables en Belgique et dans le Grand-Duché de Luxembourg. D'autre part, en permettant de totaliser les périodes accomplies sous les régimes des deux pays en matière d'assurance invalidité-vieillesse-décès, elle assure la conservation des droits aux différentes catégories de prestations pour les travailleurs dont l'activité s'exerce successivement sur le territoire de l'un ou de l'autre pays.

Un accord complémentaire fait application des mêmes principes à l'assurance supplémentaire des travailleurs des mines et des carrières souterraines.

La Convention remplace, en les complétant et amendant, les dispositions du Protocole et de l'Accord technique, intervenus en 1947 entre les parties contractantes. Elle entrera en vigueur, avec l'Accord complémentaire, le premier du mois succédant à celui de l'échange des ratifications, mais l'application des stipulations intervenues sera incessamment préparée par les institutions sociales compétentes.

Dans leur ensemble, les Accords conclus sont établis sur les mêmes principes que la Convention Générale et les Accords complémentaires qui ont été signés à Luxembourg, le 12 novembre 1949, entre les plénipotentiaires de la France et du Luxembourg.

Ils s'intègrent dans le réseau des conventions de sécurité sociale conclues ou à conclure entre les cinq pays signataires du Traité de Bruxelles et qui ont donné lieu à un Accord multilatéral signé à Paris, le 7 novembre 1949, par les Ministres des Affaires

Etrangères des cinq pays.

Ont assisté à la cérémonie de la signature, en dehors des plénipotentiaires des deux pays, du côté belge: M. Ceuteryck, Chef de Cabinet de M. le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale, M. Watillon, Directeur Général au Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale, M. Cuvelier, Consul Général, Attaché au Ministère des Affaires Etrangères, et M. Vanheerswynghels, Conseiller à la Légation de Belgique à Luxembourg; du côté

Available in a residence of the language of th

luxembourgeois: M. Paul Wilwertz, Conseiller d'Etat, Président de la Commission sociale permanente pour les accords internationaux, M. Armand Kayser, Conseiller de Gouvernement, M. Paul Schulté, Secrétaire de Légation, et M. Gust. van Werveke, Attaché au Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale.

Celle citation so presententensamente plume Ces deux Conventions entreront en vigueur après ratification. d Jomes wood autrais Anotherical Phone ale droit,

## and the state of the les Cinq Pays signataires du Pacte de Bruxelles.

Le 7 novembre 1949 a eu lieu à Paris une réunion du Conseil Consultatif des cinq pays signataires du Pacte de Bruxelles. A cette occasion, les cinq pays membres du Pacte de Bruxelles ont signé un Accord garantissant le bénéfice de la sécurité sociale aux travailleurs en déplacement d'un pays dans l'autre.

Par cet Accord, la Grande-Bretagne, la France, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg s'engagent à accorder à tous leurs ressortissants les mêmes avantages sociaux quelle que soit leur nationalité.

M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, a signé cet Accord pour le Grand-Duché de Luxembourg.

dations served renders to the consentation of the served o

Une étude générale du réseau de Conventions Internationales à intervenir en matière de Sécurité Sociale sera publiée dans un de nos prochains Bulletins. The saluration of same to column

Lumer t e plane de la company de la company de la

## La Journée de Commémoration Nationale

La Journée de Commémoration Nationale a été célébrée cette année le 16 octobre. A cette occasion, le Gouvernement grand-ducal avait fait la proclamation suivante:

« Dans son communiqué du 6 octobre 1946, le Gouvernement a proclamé le premier dimanche suivant le 10 octobre de chaque année Journée Commémorative de la lutte héroïque et victorieuse du peuple luxembourgeois contre l'occupant nazi. C'est en effet le 10 octobre 1941 que le peuple luxembourgeois, d'un seul élan, se dressa contre les desseins perfides d'un ennemi implacable et lui infligea la plus cuisante défaite en opposant à sa tentative d'annexion un véto catégorique et général.

« Depuis lors, cette date historique est entrée dans la conscience de tous les Luxembourgeois. En ce jour, ils se rappelleront les nombreux faits tant glorieux que douloureux qui ont marqué la grande lutte qu'engagèrent Souveraine et peuple contre un oppresseur barbare et cruel.

« Avec un pieux recueillement ils se souviendront de nos héros qui, sur les champs de bataille ou aux poteaux d'exécution, ont sacrifié leur vie pour la liberté et l'indépendance de la Nation. Avec émotion et vénération ils s'inclineront devant l'immensité de leur sacrifice.

« Ils rendront hommage à la lutte héroïque de la résistance luxembourgeoise et se rappelleront avec douleur les terribles souffrances tant physiques que morales qu'endurèrent un si grand nombre de compatriotes dans l'exil, la déportation et les camps de concentration. »

Dans la capitale, un service solennel eut lieu en la Cathédrale de Luxembourg, à 10 heures du matin, auquel assistèrent LL. AA. RR. Monseigneur le Prince Félix et Monseigneur le Grand-Duc Héritier Jean, les représentants du Corps diplomatique, les autorités officielles ainsi que des représentants des mouvements de la Résistance.

A la fin du service religieux fut béni par Mon-seigneur Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur de Lu-xembourg, le nouveau drapeau de la Ligue des Patriotes et Déportés Politiques dont M. Paul Faber, Président de la Cour Supérieure de Justice, et Mile Lily Unden, rescapée du camp de concentration de Ravensbruck, étaient respectivement parrain et marraine.

Ensuite, les autorités se rendirent au Monument du Souvenir où S. A. R. Monseigneur le Prince Félix décora le drapeau de la L. P. P. D. de la Croix de la Résistance et S. Exc. M. Pierre Saffroy, Ministre de France à Luxembourg, de la Croix de la Résistance française. Après que des gerbes eurent été déposées sur la dalle du Monument mutilé par S. A. R. Monseigneur le Prince, par M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, au nom du Gouvernement luxembourgeois, et par le Comité Directeur de la L.P.P.D., au nom de la L.P.P.D., un cortège se forma qui gagna le cimetière Notre-Dame où eut lieu également la déposition de gerbes à la Croix de Hinzert.

## Do 7 novembre 1919, par les l'estante de cinque des cinques de cinques des cinques de cinques de

Monsieur Léon Kauffman, Président du Conseil d'Etat, fête son 80° anniveraire.

« Aux ames bien nées, la valeur n'attend pas le nombre des années. »

Cette citation se présente sous notre plume comme introduction à l'hommage sympathique que le 80° anniversaire du grand citoyen qu'est Monsieur Léon KAUFFMAN nous suggère.

Jeune avocat, frais émoulu de l'Ecole de droit, il s'attacha méthodiquement, d'étape en étape, avec zèle et intelligence, à son travail de juriste, pour donner sa pleine mesure, au cours d'une longue carrière particulièrement féconde que vient couronner la toujours jeune ardeur avec laquelle le vénéré jubilaire continue de présider aux destinées de notre Conseil d'Etat.

Quelle somme d'utile besogne, que d'inappréciables services rendus à la communauté, que de circonspection faite de sagesse et de lucidité déployée dans l'accomplissement, parfois délicat, des multiples fonctions d'ordre législatif (de lege ferenda comme de lege lata), administratif, judiciaire, économique et social, dévolues au zèle et la conscience professionnels de ce bon travailleur que ne rebutèrent jamais les difficultés de la tâche!

Enumérer les jalons successifs parcourus par M. Léon Kauffman: au barreau, au parquet général, à la justice de paix, au tribunal d'arrondissement, à l'administration centrale, à la direction des Contributions, à la présidence des Assurances sociales, au Ministère d'Etat, dont il eut à assurer la présidence sur la fin de l'autre guerre, dans une lourde atmosphère qui aurait vu hésiter, sinon trébucher des caractères d'une trempe moins robuste que la sienne: cela ne fait qu'indiquer le contour des activités toujours renouvelées dont le contenu même, l'efficience surtout, inspirent le respect à ses concitoyens, sans distinction d'appartenance politique.

Par-dessus la mesquinerie de leurs médiocres querelles politiques, les Luxembourgeois savent se montrer compréhensifs et justes dans le classement des valeurs qui tissent la trame de leur vie nationale.

A l'homme intègre qui sert les institutions du pays avec une autorité indiscutée, dont la longue expérience des hommes et des choses, alliée à un imperturbable bon sens, forme le secret, vont leurs sentiments de déférente gratitude.

Tant valent les institutions que valent ceux qui les incarnent.

En portant nos regards vers le passé, nous assistons à la gestation prudente, à l'incessant perfectionnement de l'armature législative et administrative du pays.

L'effort soutenu de ses protagonistes est d'autant moins à sous-estimer que leur recrutement s'est heurté et se heurte aujourd'hui davantage encore à l'exiguité d'une entité nationale numériquement faible, ne disposant pas, hélas! des ressources en hommes qui s'offrent ailleurs.

M. Léon Kauffman fut du nombre de cette élite.

Notre législation d'assurances sociales dont il fut, sous l'impulsion du Ministre d'Etat Paul Eyschen, le promoteur principal, lui doit beaucoup.

L'appareil fiscal du pays, moins compliqué et moins onéreux en ces temps heureux déjà lointains, le comptait parmi ses initiateurs, ses réalisateurs.

Ayant ainsi concouru activement à l'élaboration de ces réformes, de bien d'autres encore dans les domaines variés de l'économie, des finances, du droit, de l'organisation administrative, M. Kauffman, en homme de la pratique, se voyait nanti du soin d'appliquer les textes, de les adapter, de les assouplir au gré des besoins, de donner par là satisfaction dans une mesure raisonnable aux multiples facteurs qui conditionnent la réussite, nous dirons volontiers l'humanisation de l'œuvre du législateur.

Tâche délicate entre toutes: l'exégèse des textes est une chose; leur mise en application en est une autre. Leur synthèse vient vérifier l'utilité de la loi, toujours perfectible.

Mais c'est surtout dans l'exercice de sa haute charge actuelle que M. Kauffman fait bénéficier le pays de sa riche expérience des affaires publiques.

Les masses ne réalisent qu'imparfaitement les tâches multiples dévolues au Conseil d'Etat — notre Chambre de réflexion — dans le triple domaine législatif, administratif et judiciaire.

Depuis toujours la haute corporation a tenu un rôle de premier plan dans le déroulement de la vie nationale.

Ce rôle, de nos jours, se fait plus impérieux, plus indispensable que jamais. La multiplicité et la complexité des problèmes qui marquent notre temps se répercutent à une cadence toujours accrue sur la vie législative et administrative.

C'est dans une large mesure au Conseil d'Etat qu'incombe le soin de démêler, dans l'entrechoc des opinions et des revendications contraires, les solutions judicieuses, d'en faire le tri, d'en opérer la mise au point.

Mettant les bouchées doubles, fermant l'oreille aux sollicitations partisanes, le grand organe de l'Etat, essentiellement apolitique, armé légalement de pouvoirs indispensables à un régime représentatif qui ne connaît pas le bicaméralisme, apporte une aide précieuse et un supplément de garanties appréciable aux travaux du Parlement, assailli luimême à longueur d'années de problèmes majeurs dont la solution ne laisse pas d'être délicate.

Et c'est ainsi que les hommes d'expérience qui, tel M. Kauffman, tiennent les leviers de commande, trouvent dans leur patriotisme éclairé, dans leur modération d'esprit — en dehors de laquelle, comme Montesquieu l'a montré, rien de durable ne saurait être créé —, surtout dans leur connaissance des problèmes qui n'est pas toujours l'apanage de ceux qui se targuent de parler au nom du

peuple, les moyens susceptibles d'assurer la continuité de la vie nationale, en marge des remous et

des passions politiques.

Leur activité, s'exerçant contre vents et marées, doit servir de stimulant et de guide aux jeunes, les dirigeants de demain, qui puiseront à pleines mains dans l'œuvre de leurs aînés, en vue de promouvoir, dans le cadre des possibilités, des conditions de vie toujours plus hautes.

Que notre passé soit garant de l'avenir!

La tradition d'un pays, fécondée par l'inlassable effort des générations qui se suivent, est le gage de sa pérennité.

a more in all, Mr. by Printed a Piller

Que les hommes qui, demain, dirigeront le pays, réussissent à s'armer d'une conscience professionnelle égalant celle de leurs devanciers, qu'ils s'inspirent de leur salutaire exemple!

En attendant, M. Kauffman, en homme de devoir, assidu et infatigable, continue de diligenter les importants travaux du Conseil d'Etat, dont il

assume personnellement la large part.

Applaudissons à cette vaillance peu commune et

souhaitons lui longue durée!

Le nom de M. Léon Kauffman s'inscrit prestigieusement au palmarès des grands serviteurs de l'Etat.

1 Le directe, 13 receive 140 la lecterion

## M. Matthew Woll, Président des Friends of Luxembourg, visite le Grand-Duché de Luxembourg

M. Matthew Woll, Vice-Président de l'American Federation of Labour, l'un des plus importants syndicats des Etats-Unis d'Amérique, a rendu visite au Grand-Duché de Luxembourg du 20 au 24 novembre 1949.

M. Matthew Woll est né à Luxembourg-Muhlenbach et, se trouvant en un voyage qui devait le conduire en Allemagne et à Londres où, le 28 novembre, il allait assister à la création de l'International Confederation of Free Trade Unions, a tenu à visiter son pays natal et ses parents.

Le Gouvernement Grand-Ducal ainsi que S. Exc. Mrs. Perle Mesta, Ministre des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg, ont tenu à avoir M. Woll comme leur hôte. En effet, M. Woll est un grand bienfaiteur du Grand-Duché de Luxembourg. Comme Président des « Friends of Luxembourg », dont on lira dans notre prochaine édition (décembre 1949) l'activité pendant la guerre, il a secouru d'une façon efficace le Gouvernement en exil.

M. Woll fut reçu dès son arrivée à Luxembourg par le Ministre des Etats-Unis, S. Exc. Mrs. Perle Mesta. Mrs. Mesta donna le lundi, 21 novembre, une réception dans les salons de la Légation où M. Matthew Woll entra en contact avec le Gouvernement Grand-Ducal et les dirigeants syndicalistes luxembourgeois.

Le même jour, le Gouvernement luxembourgeois pria M. Woll, afin qu'il pût se rendre compte de l'état de reconstruction du pays, de faire un tour du pays, et c'est dans ce cadre que M. Woll visita notamment la ville d'Echternach. Accompagné par Mrs. Perle Mesta, de Madame Woll, de M. Robert Schaffner, Ministre de la Reconstruction, et de M. Joseph Petit, Attaché au Ministère d'Etat, il fut reçu à l'Hôtel de Ville d'Echternach par les autorités communales, M. le Bourgmestre Gustave Elsen et quelques membres du Conseil communal. Il fut reçu et salué en outre par les députés M. Othon Decker et M. le Dr Willy Speck, M. le curé doyen E. Biermann, M. Hubert Schumacher, Architecte de l'Etat-Directeur, M. le Professeur Schæffer et M. Nic. Welschbillig. — Dans son allocution, M. le Bourgmestre Elsen retraça le sort douloureux

que la guerre avait réservé à la Ville d'Echternach depuis la libération, de l'évacuation de la ville en décembre 1944 jusqu'à la destruction par les soldats de von Rundstedt de la basilique et de la plus grande partie de la ville, et glorifia ensuite le combat héroïque des vaillantes troupes américaines ainsi que les efforts de reconstruction de la population epternacienne.

Sous la conduite de M. l'architecte Schumacher et de M. l'abbé Georges Kiesel, Directeur de la Fondation Saint-Willibrord à Echternach, les hôtes visitèrent les ruines des anciennes bâtisses conventuelles et le chantier où déjà s'accusent les formes de la nouvelle basilique de Saint-Willibrord.

Un déjeuner fut offert par la Ville d'Echternach à l'Hôtel Belle-Vue, lors duquel M. le Ministre Schaffner et le député Speck adressèrent la parole à M. Woll et à Mrs. Perle Mesta qui remercièrent les autorités d'Echternach du chaleureux accueil qu'ils avaient reçu en la Ville d'Echternach, à laquelle ils souhaitèrent de se retrouver bientôt prospère et belle comme elle fut avant la catastrophe.

Après cette réception à Echternach eurent lieu encore, dans la capitale, des réceptions organisées par le Gouvernement et le Ministre américain les mardi et mercredi.

Sur son parcours à travers l'Ardenne luxembourgeoise, M. Woll put se persuader de visu de l'immense effort de reconstruction fait par le Luxembourg. Les jours qui suivirent, il visita entre autre Vianden et Mersch et il tint à rendre visite à l'Imprimerie Saint-Paul, à l'Imprimerie Linden et aux usines métallurgiques du bassin minier.

Le mercredi soir, le Gouvernement Grand-Ducal offrit en son honneur un diner auquel assistèrent, sous la présidence de S. Exc. M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, S. Exc. M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, et Madame Bech, S. Exc. M. le Grand Maréchal de la Cour, Monseigneur Léon Lommel, Evêque Coadjuteur de Luxembourg, les Ministres de la Reconstruction et de la Santé Publique, Madame Funck-Gindorff, Présidente de

l'OEuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte, M. Tony Neuman, Président de la Croix-Rouge Luxembourgeoise, et M. l'abbé Hemes, Directeur de Caritas.

A la fin de ce dîner, M. Woll annonça à M. le Ministre d'Etat P. Dupong que les « Friends of Lu-

xembourg » considéraient que leur activité était venue à un terme avec la fin de cette année, et il pria M. Dupong de recevoir pour les intentions du Gouvernement et des œuvres de secours luxembourgeoises un chèque de 6.000 dollars.

# La Fédération des Commerçants fête le 40° anniversaire de sa fondation

Le dimanche, 13 novembre 1949, la Fédération des Commerçants du Grand-Duché de Luxembourg fêta le 40e anniversaire de sa fondation. En effet, le 23 mars 1906, des représentants de différentes branches commerciales fondèrent à Luxembourg-Ville l'Union Commerciale de Luxembourg-Ville, qui, dès le 20 juin 1909, put se prévaloir du titre de fédération nationale du fait de l'affiliation spontanée d'unions commerciales locales, notamment d'Esch-sur-Alzette, de Dudelange, d'Ettelbruck, d'Echternach, etc. D'autres affiliations allaient suivre encore dans le courant des années à venir à la suite de l'activité inlassable du corps dirigeant de la nouvelle fédération. Certaines dates marquent des étapes au cours des quarante ans d'existence de la Fédération des Commerçants: le 1er janvier 1911, l'organe officiel « Handels- und Gewerbeblatt » fut publié pour la première fois; en 1913, fondation d'une caisse de secours comptant d'emblée 300 membres; le 14 août 1922, inauguration de la première foire-exposition à Luxembourg; en 1932, protestation contre la création et l'installation de magasins à prix unique à Esch; en 1938, inauguration d'un bâtiment, sis Avenue de la Porte-Neuve, devant abriter les locaux et administrations de la fédération.

Malgré certains revers inopinés, causés surtout par les deux guerres mondiales, la Fédération des Commerçants dura et fêta le 40° anniversaire de sa fondation d'une façon très brillante et dans un parfait esprit de solidarité de ses membres.

Vers 9 heures 30, M. le Président Jacques Krau ouvrit les débats du Congrès national et il eut la satisfaction de pouvoir saluer M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, M. le Ministre Pierre Frieden, en remplacement de M. le Ministre des Affaires Economiques Aloyse Hentgen, empêché par suite de maladie, M. le Conseiller d'Etat Lambert Schaus, ancien Ministre des Affaires Economiques, M. le Conseiller de Gouvernement Jérôme Anders, M. Max Lambert, Vice-Président de la Chambre de Commerce, M. Paul Weber, Syndic de la Chambre de Commerce, M. le Professeur Joseph Schmit,, Préposé de l'Office des Prix du Ministère des Affaires Economiques, M. Jules Hayot, Présisident de la Fédération des Industriels Luxembourgeois, MM. les Présidents des Syndicats artisanaux

et professionnels, MM. les Présidents des Fédérations et Syndicats de pays amis, notamment de France, de Belgique et de Suisse.

Après que M. le Ministre Pierre Frieden eut déclaré le Congrès ouvert, M. Manfred Fink, Secrétaire Général de l'Union Suisse des Arts et Métiers, prit la parole pour adresser à l'assistance un discours traitant de l'assurance populaire réalisée en Suisse au cours de l'année 1948. Au cours de son exposé, M. Fink passa plus spécialement en revue les points essentiels du projet d'assurance sociale populaire élaboré par les fédérations et syndicats artisanaux luxembourgeois et il en vint à conclure que le projet est parfaitement réalisable et viable, si toutes les conditions primaires, notamment celles d'ordre financier, peuvent trouver une base d'application appropriée.

cation appropriée.

Vers 11 heures, les membres et hôtes de la fédération jubilaire furent reçus à l'Hôtel de Ville Municipal par M. le Bourgmestre, entouré de MM. les membres des conseils échevinal et municipal. M. le Bourgmestre Emile Hamilius salua l'assistance et M. Jacques Krau, répondant aux autorités municipales, comprit dans ses remerciements l'importance des bonnes relations soutenues entre la Municipalité et la Fédération des Commerçants. Au nom des délégués étrangers, M. Vandendries exprima sa joie de se trouver parmi ses amis luxembourgeois et M. Fink se fit l'interprète des bons sentiments des milieux suisses.

A midi 30, M. Jacques Krau, au nom de la fédération aux destinées de laquelle il préside, déposa des fleurs au « Monument du Souvenir ».

Un dîner réunit vers 13 heures membres et sympathisants de l'association jubilaire dans les salons du Casino. Au cours de ce dîner, M. Hallot, Président de la Fédération des Commerçants de France et Vice-Président de l'Union Commerciale Internationale, annonça que M. le Président de la République Française venait de conférer à M. le Président Jacques Krau les insignes de Chevalier de la Légion d'Honneur. Des allocutions furent prononcées par MM. Krau, Weydert, Fink, Lambert, Theisen, Meyers, Elter, Hallot ainsi que par M. le Bourgmestre Emile Hamilius et par M. le Ministre Pierre Frieden. Des té égrammes de déférence furent adressés à S. A. R. Madame la Grande-Duchesse Charlotte et à M. le Ministre des Affaires Economiques Aloyse Hentgen. Le dîner se clôtura aux accents de la « Hémecht », repris en chœur par toute l'assistance.

## Tourisme 1949

Comme chaque année, à la fin de la saison touristique, l'Office Luxembourgeois du Tourisme vient de publier son rapport sur son activité et sur l'évolution du tourisme de 1949.

souts is satisfaction examples at doit les inciter

Dans l'avant-propos, M. Fernand Læsch, Président de l'Office Luxembourgeois du Tourisme, fait le point des résultats obtenus et définit la situation qui a inspiré l'activité des dirigeants de notre tourisme ainsi que les idées qui doivent l'inspirer dans l'avenir:

« La situation économique, tant interne qu'internationale, devra porter l'attention de nos dirigeants sur les efforts à faire pour combattre la concurrence étrangère ainsi que les restrictions d'ordre monétaire, économique et politique qui pèsent largement sur les libertés des voyageurs et touristes. »

M. Fernand Lœsch se félicite que le Gouvernement ait « englobé l'industrie touristique dans plusieurs accords commerciaux conclus avec des Etats étrangers et qu'il ait élaboré le projet d'une législation spéciale et d'une statistique officielle ».

En plus, durant l'année écoulée la structure de l'Office a été considérablement renforcée par l'admission de plusieurs organisations nationales qui se sont alliées aux administrations communales. Grâce à l'élargissement de son organisation et grâce à cette collaboration, l'Office Luxembourgeois du Tourisme a toutes les données pour intensifier sa propagande en faveur des beautés touristiques des différentes régions et pour créer le climat nécessaire pour accueillir les visiteurs étrangers et leur rendre le séjour aussi agréable qu'instructif.

Après avoir fixé la structure de l'Office, énuméré les membres du Conseil d'Administration et les Syndicats d'Initiative, sur l'importance desquels le rapport insiste, M. Robert Ginsbach, Directeur de l'Office Luxembourgeois du Tourisme et auteur du rapport, définit la campagne de propagande qu'il a menée à l'intérieur et à l'extérieur du pays par des dépliants et brochures, articles et photos, diapositives et films, clichés, causeries radiophoniques et expositions.

L'activité de l'Office s'est manifestée dans des organisations touristiques internationales, tels l'Union Internationale des Organismes Officiels de Tourisme qui a tenu à Luxembourg sa Quatrième Conférence Internationale, la Commission Européenne de Tourisme, le Comité de Tourisme auprès de l'Organisation Européenne de Coopération Economique, la Commission d'Echanges Touristiques dont l'activité est consacrée aux relations entre la France, la Belgique et le Luxembourg.

Le rapport s'élargit ensuite sur les résultats de la Quatrième Conférence Mondiale du Tourisme, réunion des représentants de l'U. I. O. O. T. et reproduit les décisions de cette conférence. (Voir « Bulletin d'Information » n° 8-9, 1949.)

Dans le chapitre subséquent il est question du tourisme et de nos chemins de fer. Il résulte des chiffres publiés concernant les recettes du trafic « voyageurs et bagages » que le mouvement touristique se répercute nettement sur ces recettes. La comparaison des recettes du mois d'août 1947 (12,8 millions) et du mois d'août 1948 (12,76 millions), mois qui accusent le chiffre le plus élevé d'un côté, et des mois de janvier 1947 (7 millions) et 1948 (7,74 millions) de l'autre, donne une différence de recettes de 5,8 resp. 5,2 millions de francs. — Un aperçu sur l'activité de propagande touristique propre des C. F. L., grâce à l'édition d'une affiche, grâce à l'organisation de circuits touristiques en autocars, grâce à l'installation des bureaux de renseignements touristiques en gare de Luxembourg, etc. clôt ce chapitre. is I sove oritaited by designed

lage tourisisque et augmenter les attraits des centres

A l'aéroport de Luxembourg, « les installations ont été améliorées et répondront à la fin de 1949 à toutes les exigences de la sécurité pour les attersages de jour. Un grand hangar en béton précontraint est en voie de construction et un entrepôt douanier vient d'être achevé. La piste principale a été portée à 1.500 mètres, première étape vers son prolongement à 2.000 mètres prévu pour 1950. Pour cette même année est prévue l'installation de l'équipement lumineux pour le trafic de nuit.»

La Compagnie aérienne luxembourgeoise « Luxembourg Airlines » et la Société américaine « Seaboard and Western » qui utilisent l'aéroport comme terminus pour les transports irréguliers de marchandises vers l'Europe, ont assuré l'exploitation de notre aéroport. Du 1er janvier au 15 octobre 1949 ont eu lieu 1.852 atterrissages contre 1.146 en 1948. — Lors du rallye aérien Benelux qui a eu lieu entre le 22 et le 25 juillet, 50 avions de toutes nationalités et 150 personnes ont atterri à Luxembourg.

De loin le chapitre le plus intéressant est celui qui est consacré aux recettes touristiques. « En comparant le montant absolu du rendement, qui peut être évalué à au moins 300 millions de francs pour 1946, à 450 millions pour 1947 et à 440 millions pour 1948, l'on constate à première vue que les plaintes des industries intéressées qui se sont élevées à la fin de la saison de l'an dernier étaient justifiées quoique exagérées. Il y a eu une regression certaine, mais pas tellement importante puisqu'elle apparaît comme n'ayant été en définitive que de 10 millions de francs environ pour l'ensemble du pays. »

Après des tableaux comparatifs, le rapport conclut en cet ordre d'idées que la « reconstruction du pays a rendu aux régions essentiellement touristiques leur importance et leur rendement. Ils confirment, d'autre part, que dans des régions comme celle de la Moselle notamment, le rendement reste stationnaire et que, dans d'autres, comme les Ardennes par exemple, les recettes augmentent

d'année en année, parallèlement aux efforts des intéressés pour parfaire l'aménagement de l'outillage touristique et augmenter les attraits des centres touristiques.

« Il est intéressant également de constater que la région du Mœllerdall qui, depuis toujours, a été préférée par les touristes hollandais, a été la plus atteinte l'an dernier par l'absence de cette clientèle, à la suite des restrictions de devises sévères promulguées par le Gouvernement de ce pays. »

Un important chapitre est consacré au Tourisme des jeunes dont nous extrayons les passages suivants:

« La capacité réceptive du Tourisme des jeunes a singulièrement augmenté depuis un ou deux ans. Nous possédons actuellement 10 auberges de jeunesse avec 792 lits, 19 Gites d'Etapes avec 795 lits et 13 homes scouts avec plus de 300 lits. Outre les terrains de camping créés et administrés par les Syndicats d'Initiative avec l'aide des administrations communales, les organisations scouts disposent de 31 de ces terrains de camping qui leur sont propres et dont la grandeur varie entre 7 ares et 2 hectares.

« Les efforts en vue de l'amélioration de l'équipement des auberges de jeunesse luxembourgeoises, dont certaines sont citées comme modèles à l'étranger, s'accompagnent d'une action éducative continue. Ainsi des visites guidées de monuments historiques et artistiques et d'entreprises industrielles sont régulièrement organisées; des conférences, des projections de films, des articles publiés dans le bulletin mensuel « De Kompaß » aident les jeunes à tirer un maximum de profit de leurs voyages.

« Parmi les réalisations de l'année 1949, l'aménagement du château médiéval de Hollenfels en auberge de jeunesse mérite une mention spéciale. En rendant accessible ce joyau de l'architecture médiévale à tous les visiteurs, la Centrale luxembourgeoise des auberges de jeunesse a ajouté une attraction nouvelle à notre patrimoine touristique national.

« Le « Tour pédestre international » organisé en août 1949 dans le cadre des accords culturels conclus entre les signataires du pacte de Bruxelles s'est déroulé dans une atmosphère d'amitié parfaite entre jeunes de cinq pays et a remporté un grand succès.

«L'affluence des jeunes gens et jeunes filles dans ces auberges de jeunesse, gîtes d'étapes et homes scouts, qui a été fort importante déjà en 1948, est devenue extraordinaire au cours de la saison 1949.

« C'est ainsi que le nombre des nuitées dans les auberges de jeunesse, qui a été de 18.500 en 1948 s'est élevé à près de 34.000 en 1949, alors que les homes et terrains de camping scouts ont enregistré environ 30.000 nuitées l'an dernier (les chiffres exacts de cette année ne sont pas encore connus) et que dans les gîtes d'étapes on a inscrit près de 19.000 nuitées en 1948 et près de 23.000 en 1949.

« Ces jeunes touristes, venus nombreux de tous les pays du monde, ont procuré aux promoteurs et

aux dirigeants des trois organisations des auberges de jeunesse, des gîtes d'étapes et des organisations scouts la satisfaction escomptée et doit les inciter à continuer dans la voie qu'ils se sont tracée. Le Gouvernement a, de son côté, si bien compris la justesse de la politique poursuivie par les promoteurs du tourisme des jeunes et l'utilité de leurs efforts, qu'il a réservé cette année des crédits beaucoup plus importants qu'auparavant dans son Budget. Ces crédits permettront de parfaire l'équipement et de répondre ainsi à toutes les exigences de confort et d'hygiène de la jeunesse nomade. »

Pour ce qui est de la saison de 1949, le rapport mentionne les mesures de toutes sortes qui, en dehors de la propagande, ont été prises pour assurer le succès de la saison. Ainsi des accords négociés dans le cadre de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise ont été conclus entre le Luxembourg et la Grande-Bretagne, la France, les Pays-Bas, la Suède et le Canada, tendant à la suppression partielle des restrictions financières imposées par ces pays à leurs nationaux. — La politique des prix pratiquée par l'hôtellerie luxembourgeoise est un autre élément favorable au bon développement de la saison 1949. « En ce qui concerne la saison proprement dite, il y a lieu de relever tout d'abord qu'elle a été favorisée par des conditions atmosphériques exceptionnellement favorables. Le calendrier, de son côté, a facilité l'afflux touristique de cette saison, qui a bénéficié de quatre points culminants: les « grands » week-ends de Pâques, la Pentecôte, le 21 juillet et le 15 août. A ces quatre dates, le pays a été absolument comble de toutes les possibilités de logement, même celles qui sont disponibles chez les particuliers, étaient largement occupées. Malheureusement, nous de-vons également dire, qu'entre Pâques et la Pentecôte, la Pentecôte et le 21 juillet, il y a eu deux creux qui ont fâcheusement influencé le rendement touristique.

La saison proprement dite n'a commencé qu'après le 21 juillet et s'est prolongée, le beau temps aidant, jusque vers la fin du mois de septembre. Il est vrai que ce que l'on peut appeler la « pleine saison » n'a duré que six semaines (21 juillet au 1er septembre), mais il est vrai aussi que le mois de septembre a été exceptionnellement animé cette année et que l'on a vu les autocars des circuits touristiques réguliers parcourir nos routes avec de nombreux touristes jusque vers le 1er octobre.

« De là à conclure que la saison a été bonne, il n'y a qu'un pas, que nous ne franchirons toute-fois pas. Elle n'a été, selon nous, que satisfaisante. En effet, la clientèle touristique de 1949 n'a plus dépensé avec la même libéralité que celle de 1946 et 1947 par exemple. Les touristes qui viennent chez nous ont tous un budget limité, rarement important, à leur disposition. Le nombre seul peut compenser la réduction des dépenses individuelles. Il est donc clair que tout en ayant bien travaillé apparemment, nos établissements touristiques enregistreront, lorsqu'ils dresseront leurs bilans à la fin de l'année, des bénéfices modestes. »

## Arts, Sciences et Lettres committee constitué par des dons d'Acrivables d'un-

S. Exc. M. Léon Mundeleer, tistes, d'éditeurs Ministre de l'Instruction Publique de Belgique, à Luxembourg.

Le 12 novembre 1949, S. Exc. M. Léon Mundeleer, Ministre de l'Instruction Publique de Belgique, s'est rendu à Luxembourg pour honorer de sa présence le vernissage de l'Exposition « Artistes Wallons Contemporains ». Celle-ci eut lieu au Musée de l'Etat de Luxembourg, dans le cadre de l'accord culturel belgo-luxembourgeois. Elle réunit des peintures de Louis Buisseret, Anto Carte, Paul Delvaux, Richard Heintz, René Magritte, Léon Navez, Jacques Ochs et Pierre Paulus, des sculptures de Georges Grard et Raoul Godefroid et des céramiques de Pierre Caillé ainsi que des artistes de la Maîtrise de Nimy. Au vernissage assistèrent S. Exc. M. le Vicomte Joseph Berryer, Ministre de Belgique à Luxembourg, M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, ainsi que des per-\* sonnalités de la vie culturelle.

Inauguration de cours de langue néerlandaise à l'Athénée grand-ducal de Luxembourg

Dans le cadre de l'accord culturel conclu entre les trois pays de Benelux, le Ministère de l'Education Nationale luxembourgeois vient de créer un cours spécial de langue néerlandaise, destiné aux élèves des deux classes supérieures de l'Athénée grand-ducal ainsi que des cours supérieurs.

La séance inaugurale de ce cours s'est déroulée le 10 octobre 1949, en présence du Jonkheer G.L. van der Maesen de Sombreff, Chargé d'Affaires des Pays-Bas à Luxembourg. Après une courte allocution de bienvenue prononcée par M. le Directeur J.-P. Stein, le Chargé d'Affaires des Pays-Bas prit la parole pour esquisser d'abord en français, puis en néerlandais, l'importance des relations amicales entre les pays de Benelux et surtout entre le Luxembourg et les Pays-Bas dont le sort fut lié très étroitement pendant une longue période de l'his-toire. A la base de toutes les relations, tant culturelles que politiques et économiques, se trouve la connaissance des langues. M. le Chargé d'Affaires termina en exprimant son espoir dans la prospérité de nos deux pays.

M. le Professeur Hoffmann, ancien boursier du Gouvernement hollandais, titulaire du nouveau cours de néerlandais, souligna à cette occasion la valeur profondément humaine de l'étude des langues qui est en même temps l'étude du caractère, de la mentalité, des traditions et de l'âme des peuples.

C'est à la suite de cette courte cérémonie officielle et intime à la fois qu'ont commencé les cours qui, à raison d'une leçon par semaine, donneront à une trentaine de jeunes gens l'occasion d'apprendre à connaître la langue et l'âme d'un peuple voisin et ami.

Des cours similaires fonctionnent depuis cette date dans les différents Lycées du Grand-Duché.

lette 28 confibre constleavel Calefol Musleifud con

to an about the about 1 and a second on the second of the Le 6 novembre 1949, les «Amitiés Françaises» inaugurèrent une Plaque Commémorative rappelant le séjour que fit Jean Racine à Luxembourg au bâtiment du Pensionnat de Notre-Dame, rue de la Congrégation. Assistèrent à l'inauguration S. Exc. M. Alfred Læsch, Grand Maréchal de la Cour, représentant S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, S. Exc. M. Pierre Saffroy, Ministre de France à Luxembourg, Mile Marcelle Campana, Conseiller de Légation à la Légation de France, M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, M. l'Echevin Georges Reuter, MM. Lucien Kænig et Roger Wolter, Conseiller municipaux, M. le Professeur Joseph Hansen, M. Marcel Noppeney, Président de la S. E. L. F., MM. J.-P. Stein, Directeur, et J. Wagener, ancien Directeur de l'Athénée grandducal, le Comité des « Amitiés Françaises » et Mesdames les Chanoinesses de Notre-Dame.

Après une courte allocution de M. le Président des « Amitiés Françaises », M. l'Echevin G. Reuter, représentant M. le Bourgmestre Emile Hamilius, dévoila la plaque qui porte le texte suivant:

> « A la mémoire de Jean Racine, poète et historiographe de Louis XIV, qui fut en même temps que ce roi l'hôte de Luxembourg du 21 au 29 mai 1687. »

M. Louis Vaunois, Avocat à la Cour d'Appel de Paris et dernier descendant de Marie Racine, sœur de Jean Racine, prit ensuite la parole et remercia tous ceux qui avaient contribué à commémorer la gloire de Racine dans la pierre.

Le même jour, M. Vaunois fit au Casino une causerie sur « La vie sentimentale de Racine ».

the state with the de Lucendenne pour on our 

Aux mois d'octobre et de novembre 1949, le monde musical luxembourgeois commémora le Centième Anniversaire de la mort de Frédéric Chopin. Les différentes sociétés de musique organisèrent leurs manifestations sous les auspices du Ministère de l'Education Nationale.

Le cycle des concerts débuta par un récital offert par la Société des «Amis de la Musique» au Théâtre Municipal, le 12 octobre 1949. Le pianiste polonais Niedzielski y prêta son concours.

Le 23 octobre, la Musique de la Garde Grand-Ducale, sous la direction du Lieutenant en Premier Albert Thorn, donna un concert à la Place d'Armes.

Le 24 octobre, les « Amitiés Françaises » organisèrent au Théâtre Municipal une conférence-récital intitulée « Chopin et la France », avec le concours de M. Bernard Gavoty, critique musical du « Figaro », et M. Jacques Dupont, pianiste français (Grand Prix de Rome).

Le 28 octobre eut lieu au Cercle Municipal un concert offert par l'orchestre de Radio-Luxembourg, avec le concours du pianiste Nikita Magaloff, pour les membres des « Jeunesses Musicales ».

Le 16 novembre, l'orchestre et la chorale mixte mixte du Conservatoire de Luxembourg donnèrent un concert au Cercle Municipal, sous la direction de MM. Jules Kruger, Professeur au Conservatoire (1re partie), et Lucien Lambotte, Directeur du Conservatoire (2e partie), avec le concours des solistes M. Victor Fenigstein, pianiste, Professeur au Conservatoire, Mlle Josette Jacoby, soprano, Mne Stéphanie Fedscuck, alto, M. Nic. Schuh, ténor, Professeur au Conservatoire, et M. Joseph Dejardin, basse. Au programme figurèrent des œuvres de Chopin et de Mozart. — LL. AA. RR. les Princesses Elisabeth et Marie-Gabrielle honorèrent de Leur présence cette soirée.

Le cycle des manifestations se clôtura le 22 novembre par un récital Chopin, offert au Cercle Municipal par M. Herbert Scherer, pianiste, Professeur au Conservatoire. melberid ondoned should be

dural, to Counti due of hy live Pennounes eleb Money

danced her Chinainescen So Notyce Damerishes herb A l'occasion du bicentenaire de la naissance de Gœthe, le « Schweizerische Schauspiel-Ensemble », sous la direction d'Egon Karter, présenta au Théâtre Municipal de Luxembourg, le 17 octobre 1949, la première partie de la tragédie « Faust ». La soiréd était placée sous les auspices du Ministère de l'Education Nationale.

\*

## Prix de Science 1949.

Sur proposition du jury pour l'attribution du prix de science, le prix de science dans les domaines des sciences historiques, philologiques et économiques a été décerné ex aequo à:

- 1º Mlle Hélène Palgen, Professeur au Lycée de Jeunes Filles de Luxembourg, pour son ouvrage « Studien zur Lautgeographie Luxemburgs »;
- 2º M. Carlo Hemmer, Secrétaire de la Fédération des Industriels, pour son ouvrage « Economie du Grand-Duché de Luxembourg».

\*

Vers le début du mois d'octobre 1949, M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, des Arts et Sciences, a assisté aux réunions finales de la Conférence Générale de l'UNESCO qui s'est tenue à Paris. \*

Des Livres et des OEuvres d'Art pour la Bibliothèque Nationale de Luxembourg.

A l'occasion du 30e anniversaire de sa fondation, la section belge de l'« Idée Française à l'Etranger »

offrit à la Bibliothèque Nationale de Luxembourg un lot important de livres et quelques eaux-fortes. L'ensemble, constitué par des dons d'écrivains, d'artistes, d'éditeurs et de diverses sociétés belges, a été exposé, le 19 novembre, au Studio Belge de la chaussée de Charleroi. M. Robert Als, Ministre de Luxembourg à Bruxelles, assista au vernissage de l'exposition. Une réception a eu lieu ensuite à l'Ambassade de France.

Le 10 décembre, les livres furent exposés au Musée de l'Etat à Luxembourg. Assistèrent au vernissage de l'exposition M. Albert Lebrun, ancien Président de la République Française, Président d'honneur de l'« Idée Française à l'Etranger », M. Pholien, Ministre d'Etat honoraire de Belgique, M. le Vicomte Joseph Berryer, Ministre de Belgique à Luxembourg, le Jonkheer G. L. van der Maesen de Sombreff, Chargé d'Affaires des Pays-Bas à Luxembourg, M. Vanheerswynghels, Conseiller de Légation à la Légation de Belgique, Mlle Marcelle Campana, Conseiller de Légation à la Légation de France, M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, M. Pierre Frieden, Ministre de l'Educa-tion Nationale, M. Robert Als, Ministre de Luxembourg à Bruxelles, M. Wielemans, Vice-Président de la Section belge de l'« Idée Française à l'Etranger», M. Hano, Bourgmestre de Saint-Gilles, M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, M. Alphonse Sprunck, Directeur de la Bibliothèque Nationale, M. Marcel Noppeney, Président de la S. E. L. F., M. Sasserath, Président des « Amitiés Françaises » à Bruxelles, et M. Alphonse Arend, Président des « Amitiés Françaises » à Luxembourg Après des discours faits par MM. Pholien, Frieder et Labrum les personnalités entreprirent la remarke des et la labrum les personnalités entreprirent la remarke des et la labrum les personnalités entreprirent la remarke des et la labrum les personnalités entreprirent la remarke des et la labrum les personnalités entreprirent la remarke des et la labrum les entreprirent la remarke des et la labrum les entreprirent la remarke des et la labrum les entreprirent la labrum les entreprirents entreprirent la labrum les entreprirents entreprirent la labrum les entreprirents entreprir den et Lebrun, les personnalités entreprirent la revue des livres exposés. Des réceptions eurent lieu ensuite aux Légations de France et de Belgique et à l'Hôtel de Ville. Le soir, un banquet réunit les personnalités à l'Hôtel Cravat.

to de la transferación sumanidado de la

Le 10 octobre 1949, M. Lacour-Gayet, membre de l'Institut, a présenté à l'Académie des Sciences. morales et politiques de Paris l'ouvrage de M. l'Abbé Nicolas Majerus, Professeur à l'Athénée. grand-ducal de Luxembourg, sur l'histoire du Droit. dans le Grand-Duché de Luxembourg.

\*

M. Albert Gloden, Professeur à l'Athénée de Luxembourg, a fait à l'Institut des Hautes Etudes de Belgique à Bruxelles, le 18 novembre, une conférence intitulée « Le développement de la théorie des séries et notamment des méthodes de sommation des séries divergentes ». Depuis la fondation de cet Institut en 1894, c'est la première fois que son comité-directeur a invité un de nos compatriotes à venir conférencier à sa tribune.

\*

Dans sa séance ordinaire du 15 octobre 1949, la Koninklijke Vlaamse Academie à Bruxelles a nommé M. le Dr Nicolas Schneider, Chanoine honoraire, Professeur au Grand Séminaire de Luxembourg, membre étranger de l'Académie. M. le Professeur. Schneider est le premier Luxembourgeois auquel échoit cet honneur. or er aller en \*to de met sidet 18

Les 24, 25 et 26 octobre 1949 a eu lieu à Paris, au bâtiment de la Chambre de Commerce, le 2e Congrès de la Fédération Internationale des Rédacteurs en Chef, sous la présidence de M. le Sénateur Marc Rucart, ancien Ministre, Président de l'Association française des Rédacteurs en chef.

Des délégués de 32 pays participèrent au Congrès. Le Luxembourg y était représenté par M. l'Abbé Jean Bernard, Directeur du journal « Luxemburger Wort », Mme Carmen Ennesch, Correspondante du « Journal d'Esch » à Paris, et M. Grandmoulin, de Radio-Luxembourg.

Le 21 novembre 1949 a eu lieu à Luxembourg la séance constitutive de l'Union Internationale pour la formation technique et culturelle des adultes. L'Union a pour but l'enseignement pratique de l'habileté manuelle et des techniques élémentaires de la pensée et de sa communication.

La Belgique, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Suisse étaient représentés à cette sed our M. Joseph P. C., Maistre ous Attains declarations of M. Party Majoris, (2018 their de-

5 actobre: An Ministère de l'Edness sisson d'ouverture degle 3º Souri Collurel de Traité de Brusselles.

séance, que présidait M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale.

M. Lucien Thole (Pays-Bas), Secrétaire général, a donné connaissance à l'assemblée des messages de sympathie reçus de l'O. N. U., du B. I. T. de l'Egypte, des Etats-Unis, de Grande-Bretagne, de l'Inde et d'Italie. L'assemblée a ensuite procédé à l'élection du comité exécutif, dont la présidence sera assurée par le Luxembourg, la vice-présidence par la Suisse; la Belgique, la France et les Pays-Bas en seront membres.

ont membres.

Otol endote à un talla Cinq commissions ont ensuite été constituées: documentation, presse et propagande, budget et matériel, commission des délégués et commission technique et culturelle. Cette dernière est présidée par M. Raymond Bineau, Directeur de l'Institut d'études techniques et professionnelles à Bruxelles.

one M. John Lade. \* " Caster of Conferences

Sur invitation du Service d'Etudes et de Documentation du Ministère belge de l'Instruction Publique, la chorale mixte et l'orchestre des « Instituteurs Réunis » se sont rendus à Bruxelles, les 19 et 20 novembre, pour y donner, au Théâtre de la Résidence, une audition de chansons populaires et de pièces d'orchestre.

a network visit of the description of the

#### diverses A. M. A. P. Otel solo to 85 Al Nouvelles

A l'occasion de la Signature de la Convention belgo-luxembourgeoise en matière de Sécurité sociale, le 3 décembre 1949, S. Exc. M. Oscar Behogne, Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale de Belgique, a remis aux négociateurs luxembourgeois les distinctions honorifiques suivantes: les insignes de Commandeur de l'Ordre de la Couronne de Belgique à M. Paul Wilwertz, Conseiller d'Etat, Président de la Commission sociale permanente pour les accords internationaux; les insignes d'Officier dans le même Ordre à M. Armand Kayser, Conseiller de Gouvernement, à M. Nicolas Kuffer, Président de la Caisse de Pension des employés privés, à M. Louis Hencks, Conseiller de direction à l'Office des Assurances sociales, à M. Nicolas Felten, Président du Conseil arbitral des Assurances sociales; les insignes de Chevalier de l'Ordre de Léopold à M. Gust. van Werveke, Attaché au Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale. \*

M. Jacques Krau, Président de la Fédération des Commerçants du Grand-Duché de Luxembourg, la été fait Chevalier de la Légion d'Honneur à l'occasion du 40e anniversaire de la fondation de cette fédération. Conséquences de la dévaluation monétaire au Luxembourg.

ristry d'Elat d'Israèl au remi en Constitution

Au cours des débats parlementaires du 16 novembre 1949, M. le Ministre d'Etat Pierre Dupong, Ministre des Finances, a fait une déclaration importante sur la récente dévaluation monétaire. Elle n'avait pas été de nécessité absolue, vu la situation saine des francs belge et luxembourgeois, mais a été rendue inévitable à cause de la dévaluation de la livre et du florin p. ex., ainsi que par la nécessité de soutenir la concurrence avec ces pays dans le domaine économique. Parlant ensuite des suites économiques et financières de la dévaluation, M. Dupong déclara que les prix des importations de la zone dollar sont naturellement montés et la question s'est posée de savoir, si cette augmentation serait compensée par les importations d'autres pays à monnaies plus dévaluées. L'avantage résulte du fait que la plupart des importations viennent de la zone sterling. Seul le charbon de la Ruhr aurait pu augmenter, mais cela a été évité par une baisse de prix.

La dévaluation n'a, en aucune façon, nui au pouvoir d'achat intérieur, et c'est seulement dans de rares cas qu'il a fallu augmenter les prix.

Quant aux conséquences financières de cette dévaluation, il faut noter que les pertes sur emprunts publics à clause devise se montent à 171.654.837 fr. Par contre, nous gagnons sur l'emprunt à 3 % de 1947. Un bénéfice plus élevé est réalisé grâce à la révaluation de la réserve or de la Banque Nationale de Belgique. Si nous évaluons le gain là 150 millions, nous devons noter une perte totale de 21.654.837 fr. 1. () | 1 sure and electronic of Figure 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () | 1. () |

Par instruction ministérielle en date du 3 octobre 1949, les avoirs en compte bloqués ne dépassant pas 85.000 fr. ont été rendus disponibles avec effet au 5 octobre 1949. Carron is in a constitue of constitues of the constituent of the co

Par instruction ministérielle en date du 29 octobre 1949, les avoirs en compte bloqués ne dépassant pas 150.000 fr. ont été rendus disponibles avec effet au 3 novembre 1949.

on instain hiserin delides at de Doue

Par instruction ministérielle en date du 28 novembre 1949, tous les avoirs en compte bloqués dont l'échange resp. la conversion en francs sont autorisés, ont été rendus disponibles avec effet au 1er décembre 1949, en vertu des articles 17 et 18 de l'arrêté grand-ducal du 14 octobre 1944 concernant l'échange monétaire.

Copy of the tention interest of the second teurs en Chef, sous la pissiden ed M. I schatour

Au cours du mois d'octobre 1949, deux grèves ont eu lieu à Luxembourg. La grève d'avertissement aux Chemins de Fer Luxembourgeois, décidée par la Fédération des Cheminots, a duré 24 heures (11 octobre). Cette grève était générale. La deuxième, décidée par les membres de la Fédération des Travailleurs du Livre, ne s'est pas étendue à tous les travailleurs de la fédération, mais a duré jusqu'à trois semaines dans certains ateliers.

to 2 morney little or how the consenses

La deuxième session du Comité des Ministres

du Conseil de l'Europe s'est tenue à Paris, du 3 au

5 novembre 1949. Le Luxembourg y était repré-

senté par M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, et M. Pierre Majerus, Conseiller de

#### int ur Réunis e sont ren lus à Bray les les de It is a poor by tension out property The bilt manual of the transport

Gouvernement.

I be dreft or Le 3 octobre 1949, S. Exc. Mrs. Perle Mesta, Ministre des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg, a rendu visite à M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement luxembourgeois. C'était la première visite officielle de la diplomate américaine au chef du Gouvernement luxembourgeois.

\*

Le 28 octobre 1949, S. Exc. M. le Dr Amir, Ministre d'Etat d'Israël, a remis au Gouvernement luxembourgeois ses lettres de créance. A l'Hôtel Brasseur, le Ministre reçut la presse luxembourgeoise, en présence du Dr Lotan, Consul Général d'Israël pour la Belgique et le Luxembourg. Le Dr Amir représentera l'Etat d'Israël en Belgique, aux Pays-Bas et au Luxembourg.

portante sur la récente \* union inprétaire. El n avnit pas été et a -sir al-ola, va le situation

sine les frans lety de lux about sois mis u

\* Nouvelles

Le Conseil Consultatif du Pacte de Bruxelles s'est réuni à Paris le 7 novembre 1949. Le Luxembourg y était représenté par M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, M. André Clasen, Ministre de Luxembourg à Londres, et M. Pierre Majerus, Conseiller de Gouvernement and ab olim survivas superproportion and statement and ab source and all ab olim and an arrangement and all ab olim and an arrangement and all ab olim and arrangement arrangement and arrangement arrange

rouge to Balaique a M. Peul W. werty. Consiller

d'I at. President de la Commission oright permi

b neited to the debt beared addit Nouvelles de la Cour la iberahi shara est men tout de de la Cour la company de la

Le 28 octobre 1949, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. le Ministre d'Italie et Madame Rainaldi.

site de soutenir la concurrance avec ces payrodans

pose de sa ore si cette, nementation s mit com-

prise or I importations dautres pays a mor-Le 31 octobre 1949, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience de congé S. Exc. M. Bernabé Samuel Gonzalez Risos, Ministre d'Argentine, et lui a remis les insignes de Grand-Croix de l'Ordre grand-ducal de la Couronne de Chênera melne se's le president telente nor

rurs ens qu'il a fullu augus uter les prix. Quant aux cosequ'it es l'uni less de colte dé-Le même jour, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience M. Léon Kauffman, Président du Conseil d'Etat, et lui a remis les insignes de Grand-Croix de l'Ordre grand-ducal de la Couronne de Chêne.

ser, Consiller & Grown ment, & M. Sinds Kur

Felter, Prisident du Contil a vitral des Assertues

Le 15 novembre 1949, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a recu en audience le Président et les membres du Bureau de la Chambre. des Députés.

Le 28 novembre 1949, Son Altesse Royale Marie-Antonia, Infante de Portugal, Duchesse de Parme, a fêté son 87e anniversaire. La mère de Monseigneur le Prince de Luxembourg, née à Bronnbach, le 28 novembre 1862, fut mariée au Château de Fischhorn près de Zell am See, le 15 octobre 1884, à Robert, Prince de Bourbon, Ducde Parme. De ce mariage naquirent douze enfants dont plusieurs, frères et sœurs de notre Prince Félix, sont bien connus par les Luxembourgeois. Ainsi les Princes Sixte, Xavier et René sont souvent hôtes de notre Famille Grand-Ducale. La Duchesse de Parme Marie-Antonia perdit bien jeune son mari, le Duc Robert, qui mourut à Pianore près de Viareggio, le 16 novembre 1907.

avec le contours de M. Bernard Caurty, critique musical en Figure, et M. Jacques Dupont,

Il n'y a pas longtemps, la mère du Prince de Luxembourg est rentrée du Canada où elle a passé la majeure partie des années de guerre. Actuellement elle vit à Colmar-Berg au milieu de notre Famille Grand-Ducale. Elle se réjouit d'une bonne santé et a fêté dans l'intimité du cercle de la Famille Grand-Ducale son 87e anniversaire.

## 

2 octobre: Au Casino, les «Amitiés Françaises» ouvrent le cycle de leurs manifestations de la saison 1949-1950 par une représentation du Théâtre Arlequin de Paris, avec le concours des artistes Xavier de Courville, Mme de Courville et Paul Derenne, accompagnés d'un ensemble musical. Au programme figurent des œuvres de Monteverdi, Bach, Mozart et Offenbach.

Les petits chanteurs à la Croix de bois de la Côte d'Azur (Nice), de passage à Luxembourg, chantent la grand-messe à la Cathédrale.

- 3 octobre: Au Casino, les Maisons Luja, Lecorsais et Knaff-Kremer de Luxembourg organisent un grand défilé de mannequins, au profit de l'OEuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte.
- 5 octobre: Au Ministère de l'Education Nationale, séance d'ouverture de la 5° Session du Comité Culturel du Traité de Bruxelles.
- 6 octobre: A l'occasion du 75e anniversaire de l'Union Postale Universelle, l'Administration des P.T.T. émet une série de timbres-poste spéciaux.
- 8 octobre: Ouverture de la saison théâtrale 1949-1950. Au Théâtre Municipal, le Théâtre National de Belgique présente « Le Corsaire », comédie de Marcel Achard.
- 9 octobre: A Walferdange, inauguration d'un Monument aux Morts, en présence de MM. Eugène Schaus, Ministre de l'Intérieur, et Alphonse Osch, Ministre des Dommages de Guerre, de MM. les Députés Jacoby, Grégoire et Dury, du Major Steffen, de M. Hubert Schumacher, Architecte de l'Etat-Directeur, et des représentants de la L.P.P.D. Des discours de circonstance sont prononcés par M. P. Greisch, Président du Comité d'Organisation, M. le Ministre Eugène Schaus, M. Charles Gœbel, au nom des parents des victimes, et par M. le Bourgmestre François Wiseler.

La Ville de Vianden fête sa traditionnelle Foire aux Noix.

12 octobre: Au Théâtre Municipal, à l'occasion du Centième Anniversaire de la mort de Frédéric Chopin, le pianiste polonais Niedzielski prête son concours à un concert organisé par la société des « Amis de la Musique ». La soirée est placée sous les auspices du Ministère de l'Education Nationale.

Au Musée de l'Etat, la British-Luxembourg Society invite à un récital de clavicorde, offert par M. John Lade, broadcaster et conférencier musical.

- 13 octobre: Au Palais Municipal, séance d'ouverture de la Conférence Interministérielle Benelux de Luxembourg, des 13, 14 et 15 octobre 1949.
- 15 octobre: Au Volkshaus, dans le cadre de l'Université Populaire Catholique, le R. P. Merveille, S. J., ancien professeur à l'Université Tsin-Kon de Tien Tsin, fait une conférence avec projection lumineuse de 300 photographies en couleurs sur le sujet: « Pékin, joyau de l'Extrême-Orient ». — Le même jour, M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, des Arts et Sciences, inaugure au Volkshaus une exposition de peintures et dessins chinois. Au vernissage que le R. P. Merveille agrémente d'explications intéressantes, assistent M. Pierre Saffroy, Ministre de France à Luxembourg, M. Emile Reuteur, Président de la Chambre des Députés, Monseigneur Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur de Luxembourg, et de nombreuses personnalités. - Le 18 octobre, S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg rend visite à l'exposition. - Une crèche chinoise qui fait partie de la collection d'œuvres d'art chinoises montrées au Volkshaus, est exposée dans les vitrines de

Le Luxembourg fête la Journée Commémorative Nationale.

16 octobre: Au Théâtre Municipal, le Théâtre Sarah Bernhard de Paris présente « Une Vie de Chien », comédie policière de Jean Guitton, avec le concours du grand comique Bach.

Inauguration du Monument aux Morts des localités de Hagen, Kleinbettingen et Grass, en présence de MM. Robert Als, Ministre de Luxembourg à Bruxelles, Eugène Schaus, Ministre de l'Intérieur, et Alphonse Osch, Ministre des Dommages de Guerre. Des discours de circonstance sont prononcés par M. le Ministre Eugène Schaus, M. Beckené, Echevin de la Commune de Steinfort, et M. Joseph Back, Président du Comité d'Organisation.

A Bastendorf, Monseigneur Léon Lommel, Eveque-Coadjuteur de Luxembourg, procède à la bénédiction d'une nouvelle cloche.

- 17 octobre: Au Théâtre Municipal, à l'occasion du bicentenaire de la naissance de Johann Wolfgang von Gœthe, le «Schweizerische Schauspiel-Ensemble », sous la direction d'Egon Karter, présente « Faust » (1re partie de la tra-gédie). La soirée est placée sous les auspices du Ministère de l'Education Nationale.
- 18 octobre: A la Brasserie Alfa, le Skål-Club lu-pianiste français (Grand Prix de Rome). xembourgeois ouvre le cycle de ses manifestations de la saison 1949-1950 par une causerie sur le Danemark, illustrée de deux films en couleurs. Le conférencier est M. Mogens Lichtenberg, Directeur de l'Office du Tourisme danois. Un dîner froid composé de spécialités danoises reset offert aux 200 invités. bad mol
- 19 octobre: Au Théâtre Municipal, le Grand Théâtre de Nancy présente « Les Noces de Figaro », opéra de W. A. Mozart.
- 22 octobre: Dans le cadre de l'accord culturel entre le Luxembourg et les Pays-Bas et sous les auspices des Gouvernements hollandais et luxembourgeois, la chorale hollandaise « Maastrechter Staar », à l'initiative de la fédération des sociétés de chant et de musique luxembourgeoises « Union Grand-Duc Adolphe », donne un concert de gala au Cercle Municipal.

A l'Arbed, les Associations Réunies des Ingénieurs, Architectes et Industriels et les «Amitiés Françaises » organisent une conférence sur le sujet « Les Monuments de Normandie dans la tourmente de 1944 », avec le concours de M. Pierre Chirol, de Rouen, Architecte D. P. L. G.

23 octobre: A Bonnevoie, pose de la première pierre de la nouvelle église paroissiale.

A la Place d'Armes, sous les auspices du Ministère de l'Education Nationale, la Musique de la Garde Grand-Ducale, sous la direction du Lieutenant en Premier Albert Thorn, donne un concert pour commémorer le Centenaire de la mort de Frédéric Chopin.

A Boulaide, inauguration de la nouvelle école, en présence de MM. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, Eugène Schaus,

16 x to make to I have been pol. I Think & sale

Ministre de l'Intérieur, Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, et de nombreuses personnalités du Gouvernement et de l'Instruction Publique.

- 24 octobre: Au Théâtre Municipal, à l'occasion du Centenaire de la mort de Frédéric Chopin, les « Amitiés Françaises » organisent une conférence-récital intitulée « Chopin et la France », avec le concours de M. Bernard Gavoty, critique musical du «Figaro », et M. Jacques Dupont,
- 25 octobre: A l'Athénée grand-ducal, première réunion de la Commission Nationale luxembourgeoise de l'UNESCO.

Au Palais de Justice, sur l'invitation de la Conférence du Jeune Barreau, M. Charles de Visscher, Professeur à l'Université Catholique de Louvain et Conseiller à la Cour Internationale de Justice à La Haye, fait une conférence sur les « Nouvelles Orientations du Droit International ».

- Les petits chantours à la C 27 octobre: Au Cercle Municipal, l'orchestre de Radio-Luxembourg, sous la direction d'Henri Pensis, ouvre le cycle de ses concerts symphoniques publics, avec le concours du pianiste Nikita Magaloff.
- 28 octobre: Au Cercle Municipal, les « Jeunesses. Musicales» organisent un concert offert par l'orchestre de Radio-Luxembourg et le pianiste Nikita Magaloff, pour commémorer le centième anniversaire de la mort de Frédéric Chopin.
- 30 octobre: Au Casino de Luxembourg est fondée la société cinématographique luxembourgeoise « Socopa-Films ». Celle-ci a pour but la diffusion de films qui ont une valeur sociale, religieuse, morale et généralement humaine ou qui présentent une des grandes figures humaines. A cette occasion, deux experts en art cinématographique, M. Stève Passeur et le Dr Ulrich Kayser, font une causerie sur les possibilités de préparation d'un film en couleurs sur le Grand-Duché de Luxembourg.

Au Casino d'Esch-sur-Alzette, la Croix-Rouge Luxembourgeoise tient sa deuxième réunion nationale, en présence de LL. AA. RR. les Princesses Marie-Adélaïde et Alix. Major Steiren

## de la L.P.P.D Des discours de circonstance Le Mois à Luxembourg (mois de novembre)

1er novembre: A l'occasion du Jour de la Toussaint des fleurs sont déposées au Mausolée du soldat français au cimetière Notre-Dame par S. Exc. Mrs. Perle Mesta, Ministre des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg, au nom du Corps diplomatique accrédité à Luxembourg, par M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, au nom du Gouvernement luxembourgeois, par M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, au nom de la Municipalité, et par M. Mathias Kettel, Président des Anciens Combattants, au nom de la Fédération des Anciens Combattants alliés du Grand-Duché. Les autorités se rendent ensuite à la Croix de Hinzert pour y déposer des fleurs. Notons la présence à ces cérémonies des représentants du Corps diplomatique, des Ministres luxembourgeois MM. Eugène Schaus, Alphonse.

. Osch, Robert Schaffner et Pierre Frieden, des Echevins MM, Georges Reuter et Nic. Rollinger, et des représentants des Anciens Combattants. A l'issue des cérémonies au cimetière Notre-Dame, M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la -miVille de Luxembourg, et MM. Georges Reuter ab et Nic. Rollinger, Echevins, fleurissent les Monuments à la Mémoire des Victimes de Guerre 1914-1918 et 1940-1945 à Clausen, Bonnevoie et Hollerich. 21.00 drizm ]-drhaf

- 2 novembre: Jour des Morts. Le Colonel Aloyse Jacoby, Chef d'Etat-Major de l'Armée luxembourgeoise, dépose une gerbe au Monument aux Morts de la Force Armée de la Guerre 1940-1945 à la caserne du Saint-Esprit.
- 3 novembre: Au Cercle Municipal, l'orchestre de Radio-Luxembourg, sous la direction d'Henri Densis, donne un concert symphonique public, avec le concours du violoniste français Henry Merckel. the result in ment of the section of the s
- 4 novembre: Faisant suite à une invitation de S. Exc. Mrs. Perle Mesta, Ministre des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg, les membres du « Armed Services Subcommittee of the United States Senate Appropriations Committee » visitent le Luxembourg au cours de leur voyage d'étude à travers l'Europe occidentale. Venant de Francfort par la voie des airs, les hôtes américains sont salués à l'aérodrome du Findel par S. Exc. Mrs. Perle Mesta et par M. George L. West, Chargé d'Affaires à la Légation des Etats-Unis. Ils participent ensuite à une cocktail party, en leur honneur à la Légation des Etats-Unis. Le soir, ils dinent au restaurant du Golf Club. - Le lendemain matin est consacré à une visite de la Ville de Luxembourg et du cimetière militaire américain de Hamm. Vers 10 heures, les sénateurs donnent une conférence de presse à la chancellerie des Etats-Unis. Suit une visite officielle à M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement luxembourgeois. Un déjeuner réunit les personnalités américaines à "l'Hôtel du Parc à Clervaux. Après avoir visité le pays, les sénateurs reviennent à Luxembourg où un dîner leur est offert à la Légation des Etats-Unis. — Le 6 novembre, ils quittent le Luxembourg pour la Suisse.

Journée de l'Unité Nationale Italienne. - A l'occasion i de l'anniversaire | de | l'Armistice | de 1918, le Ministre d'Italie, S. Exc. M. Andrea Rainaldi, reçoit les Italiens résidant dans la capitale ainsi que les amis de l'Italie à la Légation. Le 6 novembre, une messe est célébrée à la chapelle de la Mission Catholique à Esch-sur-Alzette, à la mémoire des Italiens tombés pour la patrie. Le même jour, le Ministre reçoit à la Casa d'Italia à Esch-sur-Alzette les Italiens résidant dans la zone d'Esch.

5 novembre: Au Cercle Municipal, sous les auspices de la Société des Amis de la Musique, l'orchestre de Radio-Luxembourg, sous la direction d'Henri Pensis, donne un concert, avec le concours du violoniste américain Isaac Stern, LL. -o' AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc Héritier et deux Princesses honorent de Leur présence cette soirée. la Cenn Dur Hértier et car la b

Au Casino, à la tribune des Associations Réunies des Ingénieurs, Architectes et Industriels, M. Collignon, Ingénieur à la Société Alsthom à Belfort, fait une conférence sur le sujet '« La Turbine à Gaz ». Suit une séance de projections lumineuses sur «Le Découpage Oxyarc », l'expliquées par M. Campus, Ingénieur à la Société Arcos à Bruxelles. Port, institut , o saur

6 novembre: Inauguration d'une Plaque Commémorative rappelant le séjour que fit Jean Racine à Luxembourg, au bâtiment du Pensionnat de Notre-Dame, rue de la Congrégation. — Le même jour, M. Louis Vaunois, Avocat à la Cour d'Appel de Paris, et dernier descendant de Marie Racine, sœur de Jean Racine, fait au Casino une causerie sur « La vie sentimentale de Racine ».

Au Théâtre Municipal, la Compagnie du Théâtre Daunou présente « Ils ont vingt ans », comédie de Roger Ferdinand.

A l'occasion de la Fête Nationale Soviétique, la Musique de la Garde Grand-Duçale donne un concert de musique russe à la Place d'Armes.

- 9 novembre: Au Casino, gala de danse offert par la troupe de M. Nat Dolsky, avec le concours de Manolita, danseuse espagnole.
- 10 novembre: Au Cercle Municipal, l'orchestre de Radio-Luxembourg, sous la direction d'Henri Pensis, donne un concert symphonique public. Le celliste français M. Paul Tortelier y prête son concours.

Au Casino, le baryton polonais Zbigniew Krukowski donne un récital. Il est accompagné au piano par M. Herbert Scherer, Professeur au. Conservatoire. Bourgalestes. Dogodos

11 novembre: Anniversaire de l'Armistice de 1918. — A la Cathédrale de Luxembourg est célébré un service solennel à la mémoire des Volontaires Luxembourgeois des deux Guerres, tombés au champ d'honneur. Y assistent LL. AA. RR. Monseigneur le Prince de Luxembourg et Monseigneur le Grand-Duc Héritier, accompagnés du Lieutenant Prussen, Aide de camp, les représentants diplomatiques de Belgique, de France, d'Amérique, des Pays-Bas et de Grande-Bretagne, M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, MM. les Ministres Pierre Frieden, Robert Schaffner et Alphonse Osch, M. le Conseiller de Gouvernement Pierre Welter, M. le Conseiller d'Etat Lambert Schaus, MM. e les Députés Nicolas Margue, Fernand Lœsch, - Nicolas Jacoby et Pierre Grégoire, M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, MM. Georges Reuter, Echevin, et Nic. Biever, Conseiller municipal, S. Exc. Mon-- seigneur Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur de Luxembourg, ainsi que des anciens combattants luxembourgeois et belges. — A l'issue du service religieux, des fleurs sont déposées au Monument du Souvenir par S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc Héritier et par la Fédération des Anciens Combattants alliés. S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc Héritier remet ensuite la « Croix de Guerre 1940-1945 » à des maquisards luxembourgeois et belges.

Au Théâtre Municipal, les Galas Officiels du Théâtre de la Madeleine présentent « Les Enfants d'Edouard », comédie de Marc Gilbert Sauvajon, Frédéric Jackson et R. Bottomley.

12 novembre: Au Musée de l'Etat s'ouvre, dans le cadre de l'accord culturel belgo-luxembourgeois, l'exposition « Artistes wallons contemporains ».

A la Galerie Bradtké, en présence de S. Exc. M. Pierre Saffroy, Ministre de France à Luxembourg, vernissage d'une exposition de peinture réunissant 34 tableaux de l'artiste Sol. Frégnac.

A la Chambre des Métiers, l'Association des Patrons mécaniciens-dentistes du Grand-Duché de Luxembourg organisé une conférence illustrée d'un film sur des sujets intéressant les médecins-dentistes et leurs aides. Le conférencier est M. Tolmeyer, Président de la Fédération hollandaise.

13 novembre: La Fédération des Commerçants du Grand-Duché de Luxembourg fête le 40° anniversaire de sa fondation.

A Gostingen, inauguration d'un Monument à la mémoire des victimes de la guerre 1940-1945, en présence de MM. Robert Schaffner, Ministre de la Reconstruction, Jean-Pierre Winter, Conseiller de Gouvernement, représentant M. le Ministre Pierre Frieden, Hubert Schumacher, Architecte de l'Etat Directeur, Joseph Leonardy, Nicolas Thill et Charles Wagner, Députés, François Simon, Ingénieur en chef de l'Administration des Ponts et Chaussées, et Ed. Steffes, Bourgmestre. Des discours de circonstance sont prononcés par M. le Ministre Robert Schaffner, M. Pierre Frieden, Membre du Conseil communal, et M. Roger Berchem, Secrétaire du Comité d'Organisation.

La localité de Grummelscheid inaugure son Monument aux Morts, en présence de MM. Alphonse Schiltges et Joseph Simon, Députés, de M. l'abbé Prosp. Colling, Doyen de Wiltz, du Bourgmestre M. Pierre Kinnen et des membres du Conseil communal.

- 14 novembre: Au Théâtre Municipal, le Grand Théâtre de Nancy présente « Lakmé », opéra comique de Léo Délibès.
- 16 novembre: Pour commémorer le 100° anniversaire de la mort de Frédéric Chopin, l'orchestre et la chorale mixte du Conservatoire de Luxembourg donnent un concert au Cercle Municipal, sous la direction de MM. Jules Kruger, Professeur au Conservatoire (1re partie), et Lucien Lambotte, Directeur du Conservatoire (2° partie), avec le concours des solistes M. Victor Fe-

nigstein, pianiste, Professeur au Conservatoire, Mile Josette Jacoby, soprano, Mile Stéphanie Fedscuck, alto, M. Nic. Schuh, ténor, Professeur au Conservatoire, et M. Joseph, Dejardin, basse. Au programme figurent des œuvres de Chopin et de Mozart. LL. AA. RR. les Princesses Elisabeth et Marie-Gabrielle honorent de Leur présence cette soirée.

- 17 novembre: Au Cercle Municipal, l'orchestre de Radio-Luxembourg, sous la direction d'Henri Pensis, donne un concert symphonique public, avec le concours de M<sup>lle</sup> Janine Micheau, de l'Opéra de Paris.
- 18 novembre: Sous le patronage du journal « La Meuse », Hebdo-Ciné-Radio organise au Cinéma Marivaux une représentation de gala du film « Prince of Foxes », au profit de l'OEuvre des Pupilles de la Nation. Avant la projection du film, la vedette de la chanson française M. André Claveau, accompagné du compositeur M. Alec Siniavine, présente une sélection de chansons françaises. LL. AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc Héritier, les quatre Princesses, le Prince Charles et l'Archiduc Robert d'Autriche honorent de Leur présence la soirée. Parmi les personnalités qui y assistent, notons S. Exc. M. Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, Président de l'Œuvre des Pupilles de la Nation, les représentants du Corps diplomatique, MM. les Ministres Pierre Dupong, Pierre Frieden, Alphonse Osch et Eugène Schaus, M. Henri Delvaux, Secrétaire Général de l'OEuvre des Pupilles de la Nation, et les membres du Comité.

Au Palais de Justice, à la tribune du Jeune Barreau, M. le Professeur Fernand Dehousse, de l'Université de Liège, fait une conférence intitulée « Nouvelles Institutions Politiques Européennes ».

19 novembre: Sur l'invitation des Associations Réunies des Ingénieurs, Architectes et Industriels et de la Section luxembourgeoise de l'Association des Ingénieurs sortis de l'Ecole de Liège, M. Lucien Godeaux, Professeur de Mathématiques à l'Université de Liège, fait une causerie sur la « Naissance et Croissance de la Géométrie ».

Au Casino, sous les auspices de la Société des Sciences Médicales, conférence de M. le Professeur J. Buchi, Directeur de l'Institut pharmaceutique de l'E. P. F., Zurich, sur le sujet « Neuere Untersuchungen auf dem Gebiete der Lokalanesthetika ».

- 20 novembre: Au Théâtre Municipal, les Tournées Karsenty de Paris présentent « Plume au Vent », comédie musicale de Jean Nohain et Claude Pingault.
- 21 novembre: Au Volkshaus, dans le cadre de l'Université Populaire Catholique, Monseigneur Georges Chevrot, Membre de l'Institut, curé de Saint-François-Xavier à Paris, fait une causerie intitulée « Message de Frédéric Ozanam ».

Fondation de l'Union Internationale pour la rééducation professionnelle et culturelle des adultes.

- 22 novembre: Au Cercle Municipal, sous le patronage du Ministère de l'Education Nationale, récital Chopin, offert par M. Herbert Scherer, pianiste, Professeur au Conservatoire.
- 23 novembre: L'Amicale Ravensbruck commémore le souvenir des martyrs de Ravensbruck et des prisons allemandes par un service religieux célébré à la Cathédrale de Luxembourg pour les membres mortes et vivantes de l'Amicale. A cette messe assistent M. Paul Faber, Président du Tribunal, et MM. P. Dopfeld et N. Bosseler, Président et Secrétaire Général de la L. P. P. D. A l'issue du service religieux, des fleurs sont déposées à la Croix de Hinzert au cimetière Notre-Dame.

Au Casino, le Quatuor à Clavier de Luxembourg, formé il y a quelques mois, donne un concert de musique de chambre. Font partie du Quatuor MM. Jules Kruger (violon), René Eiffes (viole), Jean Join (violoncelle) et Victor Fenigstein (piano), tous professeurs au Conservatoire de Luxembourg.

24 novembre: Au Cercle Municipal, l'orchestre de Radio-Luxembourg, sous la direction d'Henri Pensis, donne un concert symphonique public, avec le concours du pianiste Alexandre Borowsky.

A l'occasion du Thanksgiving Day, l'American Club of Luxembourg, dont le Président et le Secrétaire sont MM. Eugène Schaber et Emile Weitzel, organise un banquet démocratique à l'Hôtel Cravat. Y participent M. George L. West, Chargé d'Affaires, et Miss Williams, Secrétaire à la Légation des Etats-Unis d'Amérique.

- 25 novembre: Au Cercle Municipal, concert des « Jeunesses Musicales », offert par l'orchestre de Radio-Luxembourg, sous la direction d'Henri Pensis, avec le concours du jeune baryton luxembourgeois M. Fernand Kænig.
- 27 novembre: Au Théâtre Municipal, le Théâtre Hébertot de Paris présente « Caligula » d'Albert Camus.

Au Volkshaus, à la tribune de l'Université Populaire Catholique, M. Henri-Irénée Marrou, Professeur à la Sorbonne, fait une causerie sur « La Philosophie Chrétienne de l'Histoire ».

Dans le cadre du 75° anniversaire de l'adhésion du Luxembourg à l'Union Postale Universelle, la Fédération des Sociétés de Philatélie du Grand-Duché de Luxembourg fête la Journée du Timbre 1949. Au Café Métropole-Bourse a lieu une exposition de timbres. A la même occasion est publiée une carte commémorative montrant la Tour Jacob qui abritait jadis les services postaux de la forteresse.

Le « Syndicat de la Mode » organise la 11e fête des Catherinettes et la fête patronale. Le programme de la journée prévoit une messe célébrée à la chapelle du Glacis, un cortège des Catherinettes jusqu'à la Place Guillaume, une réception officielle à l'Hôtel de Ville par M. le Bourgmestre Emile Hamilius, un banquet au Pôle Nord et un défilé doté de prix.

30 novembre: L'Union Royale Belge et le Cercle Colonial Luxembourgeois organisent à l'Arbed une manifestation commémorative à la mémoire de M. Nicolas Cito. A cette occasion, M. Paul Gillet, Vice-Gouverneur de la Société Générale de Belgique, évoque quelques souvenirs de sa collaboration avec le grand Luxembourgeois qu'était Nicolas Cito. A l'issue de la conférence sont projetés deux films documentaires sur le Congo belge. La manifestation se clôture par une réception au Casino des ARBED. S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc Héritier honore de Sa présence la soirée. Parmi les personnalités qui y assistent, notons S. Exc. M. le Vicomte Joseph Berryer, Ministre de Belgique à Luxembourg, MM. les représentants diplomatiques des Etats-Unis, de France, des Pays-Bas, d'Italie et de Suisse, M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, M. Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publics, S. Exc. Monseigneur Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur de Luxembourg, M. Lemaire, Président de l'Union Royale Belge, M. Thill, Président du Cercle Colonial, MM. Aloyse Meyer, Président du Conseil d'Administration des ARBED, Félix Chomé, Directeur Général, Léopold Bouvier et Guill. Konsbruck, Directeurs Généraux adjoints des ARBED.